Mémoire d'étude – Mars 2005

Diplôme de conservateur de bibliothèque

LMD et politique documentaire

Exemple du SCD de l'Université de Rennes 2

Christine Orain

Sous la direction de Anne Collinot
Responsable des bibliothèques du site de Vannes,
Service commun de la documentation,
Université de Bretagne-Sud

enssib
école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Remerciements

Je tiens à remercier ici toute l'équipe du SCD de l'Université de Rennes 2, pour la gentillesse avec laquelle ils ont répondu à mes questions et pour la passion qui les anime dans l'exercice de leur métier.

Ce stage s'est déroulé dans des conditions particulièrement difficiles pour moi puisque j'ai du l'interrompre pour des raisons de santé à mi-chemin de mes investigations. Il en est de même pour le travail de traitement des informations recueillies au cours du stage et donc de la rédaction de ce mémoire. Ce travail s'achève grâce à la compréhension et la patience de tous les interlocuteurs que j'ai croisés et que je remercie ici.

Des remerciements très chaleureux sont à adresser à M. Jacques Brélivet, responsable des acquisitions au SCD de Rennes 2 pour l'accueil qu'il m'a réservé, pour son soutien et ses encouragements tout au long de ce stage, et à Mme Elisabeth Lemau, directrice du SCD de Rennes 2, qui m'ont tous deux donné accès à tous les documents utiles à mes recherches et pour l'intérêt qu'ils ont porté au sujet de ce stage.

Je dois également à Mme Anne Collinot, responsable des bibliothèques du site de Vannes au SCD de l'Université de Bretagne Sud, d'avoir pu mener à bien ce travail dans des conditions difficiles et la remercie pour la direction attentive de ce mémoire, pour son écoute infaillible et ses précieux conseils.

Enfin, je souhaite remercier ici les directrices des études de l'Enssib, mesdames Noëlle Drognat-Landré et Anne Delmas qui m'ont permis de continuer mon travail en dehors des délais prévus au départ et qui m'ont inlassablement soutenue de leurs conseils attentifs.

Droits d'auteur réservés.

Résumé :

Dans le contexte nouveau de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'évaluation et le développement des collections des bibliothèques universitaires sont envisagés à partir de l'exemple de la SCD de l'université de Rennes 2. A travers une enquête par entretien, ce mémoire étudie les pratiques d'acquisition et recherche les manques ou absences des collections. Il propose des outils pour une gestion dynamique des collections et des services qui s'inscrivent dans le projet d'établissement de l'université.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires ** Acquisitions

Bibliothèques universitaires -- Développement des collections

Enseignement supérieur -- Programmes d'études

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Droits d'auteur réservés.

Abstract :

Collections assessment and collections development policies are considered starting from the example of the SCD of the University of Rennes 2. Through interviews, we study the practices of acquisition searching lacks of the collections and propose management tools for a dynamic management of the collections and services under control of the university.

Keywords :

Academic libraries ** Acquisitions

Academic libraries -- Collection development

Education, Higher

Droits d'auteur réservés.

Sommaire

INTRODUCTION..... 7

POLITIQUE DOCUMENTAIRE DANS L'UNIVERSITÉ : ACTEURS, ENJEUX ET MUTATIONS 12

1. DONNÉES GÉNÉRALES. ENJEUX 12
2. RÉSEAU DOCUMENTAIRE.....14
   2.1. Un projet d'établissement.....15
   2.2. Une tête de réseau encyclopédique 16
   2.3. Des bibliothèques de proximité.....16
   2.4. Conclusions.....17
3. GESTION ET USAGES DES COLLECTIONS 18
   3.1. Gestion des collections.....18
   3.2. Enseignants et chercheurs 21
   3.3. Etudiants.....22
   3.4. Conclusions.....26
4. DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE ET LMD 27
   4.1. LMD, nouvelle offre de formation ?.....28
   4.2. Parcours transversaux à Rennes 2.....29
   4.3. Parcours professionnalisants.....31
5. CONCLUSIONS : OBJECTIFS DOCUMENTAIRES DU SCD.....32

EVALUATION DES RESSOURCES ET MISE EN FORME DES OUTILS DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE 34

1. HYPOTHÈSES ET OBJECTIFS 34
2. MÉTHODE 35
   2.1. Les outils.....35
   2.2. Les indicateurs.....37
   2.3. Les documents de synthèse pour l'évaluation et le développement des collections 39
3. RECUEIL ET ANALYSE DES DONNÉES SUR LES COLLECTIONS DE RENNES 2 40
   3.1. Objectifs du réseau documentaire de Rennes 2.....40
   3.2. Données statistiques informatisées 41
4. EVOLUTION DES OUTILS DE GESTION DES COLLECTIONS 45
   4.1. Boite à outils des responsables de collections.....46
   4.2. Travail en réseau. Priorités collectives.....51
   4.3. Synthèse de l'existant 52
5. CONCLUSIONS 57

Droits d'auteur réservés.

PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ADAPTÉE AU LMD 58

1. MÉTHODOLOGIE 58
2. PLANIFICATION 59
3. PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS (PDC) 60
   3.1. Thématiques 61
   3.2. Indicateurs et tableaux de bord 61
   3.3. Contraintes 64
   3.4. Limites éditoriales 65
4. CHARTE 67
5. EVALUATION 71

CONCLUSION 72

BIBLIOGRAPHIE 73

TABLE DES ANNEXES I

TABLE DES ILLUSTRATIONS XLI

Droits d'auteur réservés.

Introduction

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur[1] a pris corps dans les universités françaises à la rentrée 2004 sous le nom de « réforme LMD », en écho à la terminologie décrivant les trois niveaux de qualification qu'elle propose : Licence, Master et Doctorat[2].
Portée par une volonté de professionnalisation et de valorisation de la culture générale, elle élargit le champ de la mobilité internationale des étudiants.

A plus d'un titre, cette réforme rencontre et modifie les stratégies documentaires[3] des bibliothèques universitaires. L'adaptation de la documentation universitaire à l'enseignement et à la recherche se pose dans un contexte nouveau et rend incontournable l'évaluation de l'offre documentaire d'une université, gage de son attractivité. L'état des collections académiques françaises et les moyens dont elles disposent ne permettent pas toujours de répondre efficacement aux besoins des universités et, les objectifs qu'elles se voient fixer amènent aussi à comparer leurs moyens et leurs résultats à celles des pays voisins[4].

La formulation d'une politique documentaire fournit un outil efficace de dialogue avec les tutelles de la bibliothèque pour négocier les crédits d'achats documentaires.
La première interrogation que nous retenons, la politique documentaire des SCD, est classique et couverte par une abondante littérature : les travaux de Bertrand Calenge[5] et du Groupe PolDoc[6] témoignent de la prégnance du questionnement.

---

[1] L'application du « Processus (réforme, ou directives) de Bologne » ou réforme LMD en France est régie par les décrets n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux, et n°2002-482 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
[2] Licence en trois ans, Master en deux ans et doctorat en cinq ans en moyenne.
[3] Stratégies documentaires d'après Th. Giappiconi , l'ensemble des dispositions politiques destinées à répondre aux ambitions de la bibliothèque.
[4] ADNOT, Philippe. « L'enseignement supérieur. C, Observations sur les objectifs et indicateurs envisagés pour le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » In MARINI, Philippe. Rapport général sur le Projet de loi de finances pour 2005 (Sénat. Rapport général n° 74), 2004. Disponible sur < http://www.senat.fr/rap/l04-074-325/l04-074-3250.html>
[5] Voir Bibliographie
[6]POLDOC, groupe de recherches bibliothéconomiques appliquées aux politiques documentaires. Disponible sur < http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ >

Droits d'auteur réservés.

Pourtant, les chartes des bibliothèques universitaires restent peu publiées[7] et la démarche d'évaluation des collections, privilégiée dans des périodes de constitution de collections (Paris 7, MSH, BnF) reste peu usitée pour la gestion des collections courantes. L'existence de PolDoc est à cet égard prometteur, car une plate-forme francophone d'échanges d'expériences, à l'image des outils existant dans le domaine de la formation à la recherche documentaire[8] est un outil appréciable.

Cette culture de l'évaluation existe pourtant. Les SCD disposent d'un outil statistique général, l'ESGBU, depuis une quinzaine d'années[9], mais le travail complémentaire d'analyse détaillée des collections relevant de contingences locales[10], trouble par son envergure, son aspect économiste et formaliste. Témoins de cette préoccupation, les SCD ont été naturellement amenés à évaluer leurs actions pour aborder le monde de la documentation numérique et les coûts attenants. Enfin, la recherche de critères d'évaluation est-elle favorisée par le développement d'équipements nouveaux : l'informatisation, le travail en réseau, le signalement centralisé des collections, etc.

La seconde interrogation, l'implication des SCD dans les politiques d'universités, donne l'occasion d'identifier de nouveaux critères d'évaluation à partir des nombreux travaux disponibles sur le sujet pour tenter de répondre à la question suivante : Comment, dans un contexte de fluctuation des effectifs étudiants et de rigueur budgétaire, faire face efficacement aux attentes des usagers, étudiants, enseignants, enseignants chercheurs ?

C'est le sujet de ce travail, libellé comme suit en août 2004 : « A partir de l'exemple du SCD de l'Université de Rennes 2, les différents préalables utiles à la rédaction d'une charte documentaire répondant aux besoins des usagers des cursus LMD, étudiants et enseignants, seront explorés sous les angles privilégiés de

[7] Test effectué à partir des sites web de quelques bibliothèques universitaires françaises et étrangères : les chartes des collections sont peu ou pas publiées.
[8] FORMIST, Réseau des Urfist, CFCB, etc…
[9] L'annuaire statistique des bibliothèques universitaires paraît régulièrement depuis 1988
[10] Au cours des entretiens SCD : « Temps, énergie, dépensés pour rien », état d'information et de rétro-conversion, formation des professionnels, etc.

Droits d'auteur réservés.

l'évaluation et du développement des collections. Des outils d'analyse et de suivi du développement des collections seront donc proposés, sans exclure l'éventualité de services nouveaux ou de réorganisations de services existants ».

Tout ceci ébauche les contours d'une étude très vaste, ne pouvant se faire qu'en équipe et dépassant le cadre de ce mémoire, ce qui amène à y fixer des limites : initialement prévu pour s'intéresser à tous types de documents, il a fallu se limiter aux monographies dans le temps imparti. Si toutes les bibliothèques, associées et intégrées au SCD sont concernées, les bibliothèques de laboratoires n'ont pas toutes été recensées ni sondées, seuls quelques entretiens y ont été menés. De même, il a fallu y apporter des réponses en termes de planification et de gestion des équipes.

Mon travail consistait en l'élaboration d'un « pilote » préfigurant le plan de développement des ressources documentaires de l'Université et proposant un mode de fonctionnement collaboratif entre les bibliothèques du SCD de l'université de Rennes 2, réunissant des indicateurs, des tableaux de bords et tout élément permettant d'apprécier l'adéquation des collections aux besoins des usagers[11] dans le contexte nouveau des filières LMD.

Les actions envisagées étaient les suivantes :

- Mener des entretiens avec les personnels du SCD : pratiques des acquéreurs, retour d'information en salle de lecture, au bureau de prêt, éventuelles réclamations.
- Lister et analyser les ressources disponibles pour une cartographie des collections actuelles (« une grande complexité physique ») : registres, catalogues, enquêtes ESGBU des 6 dernières années, recherche d'indicateurs sur le taux de rotation des collections (rapport entre le nombre d'ouvrages empruntés par les lecteurs et le nombre d'ouvrages possédés par la bibliothèque, etc.)

[11] « La qualité s'identifie avec l'adéquation aux objectifs ». Mesure la qualité (IFLA publ. ; 76), 1995 trad. de MD Heusse

Droits d'auteur réservés.

- Proposer des outils de gestion et de développement d'une politique documentaire consensuelle :

Une enquête a donc été menée auprès des responsables d'acquisition du SCD pour aborder les pratiques actuelles. Le recherche d'indicateurs utiles à la gestion décentralisée des collections, par fonds s'est traduite par la comparaison des cours et domaines Dewey et aboutit à la proposition de tableaux de bord pour la gestions des fonds (proposition d'indicateur). Il n'a pas été possible d'analyser en finesse les collections actuelles et de rédiger les plans de développement des collections.

Définitions

Nous entendrons ici parler de charte, de stratégie, de politique documentaire. Des définitions préalables :

Politique documentaire : « Un ensemble de décisions et de processus relatifs à l'accroissement, à la mise en ordre et à la conservation des collections, dans le cadre de missions particulières à la bibliothèque, et à la poursuite d'objectifs socioculturels et socio-éducatifs assignés à cette collection (Bertrand Calenge). Elle regroupe trois ensembles distincts : Politique d'acquisition, politique de conservation, politique d'accessibilité. Elle est organisée en trois fonctions : sélection, achat et gestion documentaire.

Les documents d'une politique documentaire sont la charte des collections, les plans de développement des collections, le programme budgétaire et les protocoles de sélection. La charte est un document de politique générale validé par la tutelle : elle rappelle les missions et donne des précisions sur les objectifs. Le plan de développement des collections est un document de programmation pluriannuel (4 à 5 ans) qui donne pour chaque thème des éléments quantitatifs et qualitatifs. Le programme budgétaire propose une répartition par contenus, supports et localisations selon un rythme annuel. Enfin, le protocole de sélection donne pour chaque thème les procédures, règles, échéanciers, listes de sujets… en précisant les éléments communs à tous les « sélectionneurs » et les éléments propres à un domaine.

Droits d'auteur réservés.

La stratégie documentaire de l'établissement résulte de l'application de l'ensemble des documents précédemment cités, et permet de subordonner la gestion aux missions de la bibliothèque.

Droits d'auteur réservés.

Politique documentaire dans l'université : acteurs, enjeux et mutations

L'environnement des bibliothèques universitaires est en pleine mutation. Avec le déploiement de la réforme LMD, les universités ont du redessiner la carte de leurs enseignements dans un contexte de contractualisation des moyens financiers (contrats quadriennaux), et elles entrent dans une phase de construction d'objectifs par établissement : professionnalisation des filières, renforcement de la culture générale, valorisation par la recherche, pôles d'excellence, etc. La mission interministérielle «Recherche et enseignement supérieur[12]», associe les ressources documentaires à cette évolution. Dans son programme « *Formations supérieures et recherche universitaire* », le volet documentaire intitulé « Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche» fait le point sur les évolutions positives des bibliothèques universitaires, et constate néanmoins leur faiblesses dans les dépenses consacrées à chaque étudiant (100 € étudiant et par an, sur la base des crédits de fonctionnement).

L'enjeu de la collaboration entre bibliothèques et université se renouvelle dans la traduction documentaire des objectifs stratégiques des universités[13]. Dans ce cadre, quelle offre proposer, et comment la formuler pour (ré)affirmer une identité forte pour les ressources informationnelles de l'université aux cotés des enseignements[14] ?

1. Données générales. Enjeux

Quel est le projet d'une bibliothèque pour son environnement ?

---

[12] Adnot, Philippe. *Op. Cit*

[13] « le développement documentaire n'a pas suivi quantitativement et qualitativement le rythme de développement de l'Université » In Heusse, Marie-Dominique. « Ouverture du Séminaire conjoint CPU-ADBU DISTNB », 23 mai 1996. Disponible sur <http://www-sv.cict.fr/adbu/D23_MAI2.html>

[14]« Ce qui nous semble essentiel est que le projet d'une université en matière de politique documentaire soit clairement défini en fixant les grandes orientations, les priorités à établir entre les actions possibles, et enfin les moyens qui y sont consacrés. » Marie-Dominique Heusse, *Op. Cit.*

Droits d'auteur réservés.

Ses collections, ses usagers ou même les services qu'elle offre peuvent certes qualifier l'établissement d'une identité générique : la bibliothèque universitaire porte en son nom une mission de desserte de la population estudiantine et répond à cette identité par la constitution et la conservation de collections de « niveau » académique. Destinée en priorité à l'étude et à la recherche, elle met en cohérence son offre documentaire avec les besoins de l'université par le traitement de disciplines, langues, niveau de spécialisation… utiles à l'enseignement et à la recherche.
Cette identité structurelle reste cependant impropre à accompagner la diversité des universités françaises : projets, spécialités, pôles d'excellence… et des mutations qui les traversent : rapprochement des pôles documentaires d'une même ville (décentralisation), mise en commun des ressources pour l'enseignement (mutualisation et délocalisation), évolution des disciplines,… et aujourd'hui, la réforme LMD.

Le SCD, organe de l'université, évolue dans un complexe de tensions contradictoires : populations massives du premier cycle, spécialisation et application de la recherche, professionnalisation, etc. L'élaboration de stratégies documentaires ouvre la voie à un dialogue politique avec les bailleurs de fonds et permet d'envisager une cohérence entre les moyens mis en œuvre et les objectifs de l'université, traduits en termes documentaires. Reprenant les termes de B. Calenge, l'on peut dire que la politique documentaire maintient quatre équilibres essentiels : les équilibres internes, l'utilisation et les utilisateurs, le rapport au savoir, la gestion économique et logistique.
L'utilisation des budgets alloués par l'environnement politique de l'établissement passera par l'évaluation, la recherche de critères mesurables : par exemple, peut-on établir un lien entre les parcours étudiants et la documentation disponible ? Peut-on qualifier l'apport de la bibliothèque dans l'accomplissement des missions de l'université ? Comment mesurer l'adaptation des collections aux besoins de l'établissement et de ses usagers ?

Droits d'auteur réservés.

Ce travail, dont seules les prémisses seront évoquées ici, se propose de répondre à ce questionnement en partant de l'exemple du SCD de Rennes 2 dans le contexte des nouveaux cursus LMD.
Il commence par la réalisation d'un état des lieux des structures et des pratiques actuelles qui servira de base à la formalisation, dans un deuxième temps, des axes de développement des outils de la stratégie documentaire du SCD.

Le projet de la bibliothèque doit préciser l'opinion des usagers sur la qualité du service, et ainsi combler l'écart entre statut et dynamique d'établissement pour être parfaitement lisible. C'est un enjeu de légitimité.

2. Réseau documentaire

Au sein d'une université de lettres et sciences humaines, l'université de Haute Bretagne - Rennes 2, le réseau de bibliothèques coordonné par le Service commun de la documentation, propose historiquement une organisation disciplinaire des collections et des services, doublée d'une répartition des rôles par niveau universitaire : bibliothèques spécialisée et bibliothèques de second cycle sont encore qualifiées de bibliothèques d'UFR.
Cette organisation reste évolutive et, à l'issue d'une période d'intégration et de modernisation du SCD, l'affirmation du rôle de « tête de réseau » de la BU centrale rend possible l'étude de la flexibilité des services aux publics, repose la question de la répartition des rôles, (ré)ouvrant la réflexion sur les « lignes de partage entre entités documentaires » au sein du réseau documentaire : peut-on décrire et infléchir les flux d'informations pour ce réseau ?
Un rapide contour des lieux et des acteurs est à dessiner.

Droits d'auteur réservés.

2.1. Un projet d'établissement

La politique documentaire est l'objet de multiples recommandations de la part des tutelles du SCD.

A Rennes 2, le Comité national d'évaluation recommande en mars 2004 « la rédaction d'un plan de développement des collections prenant en compte les fonds conservés dans les bibliothèques intégrées, les bibliothèques associées et les bibliothèques de laboratoire. Ce plan devra intégrer les besoins nouveaux pour accompagner le développement des formations et de la recherche en précisant les lignes de partages entre chaque entité documentaire et les perspectives en matière de partenariat et de « mutualisation »

Le « volet documentaire » du projet d'établissement annonce que « la politique de développement des collections est un des cinq objectifs du SCD pour la période 2004-2007. Elle est conditionnée par l'élaboration d'un plan de développement des collections concernant l'ensemble des structures documentaires de l'université ».

Actuellement, l'éclatement des collections, la multiplicité des partenaires et leur éloignement, les attentes explicites ou implicites des usagers... rendent encore difficile la lecture de la politique documentaire du réseau des bibliothèques de Rennes 2.

C'est alors qu'intervient le travail de rédaction de la charte documentaire en répondant aux interrogations suivantes : quels sont les domaines traités, les modes de sélection et les sources choisies, les modalités de contrôle et d'évaluation… qui fait quoi ? Comment ? Pourquoi ? Pour qui ?

Dans un rapport de stage effectué à la BUFR de sciences sociales, une étudiante de sciences de l'information constatait que les BUFR étaient «responsables de la desserte de proximité et de la satisfaction fine des usagers alors que la BU a une vocation plus généraliste et plutôt destinée à l'accueil de masse ».

Nous voulons montrer ici, en réponse à la mission confiée par le SCD, qu'au terme de quelques années de réaménagement des espaces et des collections, de leur

Droits d'auteur réservés.

meilleur signalement, la complémentarité des membres du réseau documentaire de l'université de rennes 2 se joue aussi ailleurs.

2.2. Une tête de réseau encyclopédique

On peut lire dans le bilan du contrat d'établissement 200-2003 les remarques suivantes, annonciatrices des volontés en action : « Le bilan de la politique du SCD depuis 1991 témoigne de la mise en place d'une organisation cohérente des ressources. La bibliothèque centrale est le noyau dur à qui il incombe de fédérer l'ensemble et d'impulser une dynamique commune. ».

Libre accès et magasin ; imprimés, électronique et audiovisuel ; de niveau universitaire minimum dans la plupart des cas, près de 400 000 documents imprimés dans les domaines des arts, lettres et sciences humaines. L'ambition de l'encyclopédisme est modérée par la mise à jour des collections et de la constitution de fonds nouveaux répondant aux programmes des enseignements.

L'organisation des salles laisse une « grande place au confort de travail des étudiants dans les salles en libre accès » mais a privilégié une présence discrète des professionnels : le rez-de-chaussée concentre les bureaux d'accueil et les points de services aux usagers. Les tuteurs documentaires, formés parmi les étudiants en début d'année complètent cet encadrement.

2.3. Des bibliothèques de proximité

Ce sont les bibliothèques intégrées et les bibliothèques associées, « bibliothèques spécialisées » (BS) et les « Bibliothèques de composantes » (CNE). Au terme du processus d'intégration entamé dans les années 1990, les « bibliothèques d'UFR » ont vu pour certaines leurs collections déplacées vers les espaces de BU centrale (à l'image de la bibliothèque d'espagnol ou des collections de monographies de la bibliothèque d'AES). D'autres sont restées dans les bâtiments d'enseignements, avec une mission de bibliothèque de proximité (Anglais/Breton, ALC, Sciences humaines, Sciences sociales, STAPS, Musique). L'appellation de bibliothèque d'UFR persiste mais l'intégration au SCD est bien réelle et riche d'outils nouveaux (catalogue commun, documentation électronique), de pratiques unifiées (formation

Droits d'auteur réservés.

des personnels et pérennisation des emplois, etc.) et de perspectives nouvelles, parmi lesquelles la possibilité de rédiger une politique documentaire couvrant l'ensemble des actions du SCD.

Pourtant, les différences d'organisation du travail et des services empêchent de conduire une politique documentaire pleinement concertée ; scepticisme et multiples essais déjà avortés freinent cet effort. La création d'un service unifié de gestion des acquisitions permet cependant de considérer efficacement cette perspective et, en outre, de nombreux documents de travail produits par le SCD existent et forment autant de briques à la rédaction finale de cette politique de gestion des collections.

La question principale à résoudre dans le processus d'élaboration de la politique documentaire du SCD est à présent de fixer les lignes de partage entre les différentes entités de son réseau : Faut-il proroger l'organisation disciplinaire des bibliothèques ? Et, incidemment, résoudre les problèmes de gestion des collections inhérentes à ce partage des rôles : conditions du classement dans la bibliothèque centrale, par exemple.

2.4. Conclusions

Quel est l'objectif du réseau documentaire de Rennes 2[3.1] ?
La desserte des usagers de l'université amène le SCD à faire face à des contraintes multiples et parfois contradictoires : manuels et exemplaires multiples en premier cycle, documentation électronique spécialisée pour les 3e cycles et la recherche, etc. Les disciplines représentées par des cursus complets sont prioritaires, mais la diversification des parcours amène à « couvrir » des niveaux « débutant » dans de nombreux cas. Enfin, les notions de culture générale et de professionnalisation sont inscrites dans la nouvelle organisation des filières pour des effectifs très difficiles à quantifier. Cet ensemble de remarques semble favorable à un réseau documentaire universitaire encyclopédique alimentant des pôles spécialisés et des pôles d'excellence pour les domaines de recherche de l'université.

Droits d'auteur réservés.

3. Gestion et usages des collections

La gestion et de l'usage des collections nous rapproche de la problématique de la stratégie documentaire : leur mise en perspective permet d'évaluer les failles ou les absences dans la constitution du service de base que constitue la collection de la bibliothèque. Elle se fait en collaboration à l'intérieur du service mais aussi à l'extérieur en partenariat avec les enseignants et les étudiants.

3.1. Gestion des collections

C'est un travail collectif où acquéreurs, catalogueurs et magasiniers sont impliqués dans la constitution, le signalement, et la valorisation des différents supports de la collection. Cette vision collective des fonds permet de recueillir des informations sur leur utilisation, sur leur obsolescence, sur l'efficacité de leur mise en valeur (classement, etc.) et sur la complémentarité entre les supports. La tâche est redoutable puisqu'il s'agit de traiter les 400 000 documents du SCD et d'y intégrer 13 000 nouveautés par an.

3.1.1. Profil de la fonction de responsable de collections

Les responsables d'acquisitions exercent des fonctions de gestion des collections et de médiation auprès des usagers. acquisitions, désherbage, cotation et (re)cotation, traitement des dons et échanges... sont donc ici évoqués au même titre que les modalités de sélection et d'acquisition des documents.

Pour approcher les pratiques actuelles, une série d'entretiens ont été menés auprès des 20 acquéreurs pour établir des fiches descriptives des fonds réunissant données quantitatives et données qualitatives. Issus des corps de catégorie A ou, plus rarement de catégorie B, les *responsables documentaires*[15] manipulent des volumes et des disciplines très variables (budgets de 5 000 à 48 000 €), disposent de

[15] Terminologie reprise de *Bibliofil' : le référentiel des métiers de la filière bibliothèque,* publié par la Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration [DPMA], 2004, 43 p.
disponible sur Internet : http://www.u-bordeaux1.fr/drh/doc/brochure_referentielV2.pdf <consulté le 10 mars 2005>

Droits d'auteur réservés.

compétences disciplinaires universitaires[16], et centralisent les ressources et informations qui permettent d'obtenir une vision globale du fonds (liste de cotes, emprunts...). Ils travaillent en étroite collaboration avec les autres acquéreurs et avec les agents de catégorie C de la bibliothèque.

Cette enquête permet en outre d'approcher les rapports entre les fonds (le respect de la classification Dewey amène à ranger des livres dans des secteurs dont on n'a pas la charge), les domaines interdisciplinaires, mais reste centrée sur les monographies : Il n'existe pas de vision multi-supports des domaines ou thématiques confiés aux acquéreurs.

La politique documentaire du SCD devra donc formaliser les règles de la gestion « dynamique » des collections sur la base des informations recueillies et s'enrichir des remarques de l'équipe du SCD. Elle peut être l'occasion de formuler l'offre de documentation en termes de domaines, quel que soit le support considéré (exemple : état de l'offre en …).

3.1.2. Collaborations et partenariats

Du fait de la compétence universitaire des acquéreurs ou de leur intérêt marqué pour le développement de leur discipline (exemple : fonds breton et langues celtiques), les relations avec les enseignants peuvent s'installer sur des bases moins institutionnelles que ne le sont les commissions scientifiques ou le Conseil de la documentation, qui proposent une autre forme de représentation. L'implication des acquéreurs dans l'évolution de leur discipline est un élément essentiel.

Suggestions et bibliographies sont habituelles dans les échanges mais laissent la question de la représentativité des paroles entendues au regard de l'ensemble des besoins. Les plaquettes des enseignements, remises à jour à l'occasion de la réforme LMD, donnent également des listes de références, point incontournable pour les bibliothécaires.

Rendez vous personnalisés et échanges initiés par les acquéreurs existent mais ne sont pas non plus de mise dans toutes les disciplines.

[16] Synthèse des résultats de cette enquête en annexe.

Droits d'auteur réservés.

L'enjeu de l'intégration réside dans la réussite de la collaboration entre responsables d'acquisitions. Elle est plus ou moins formalisée mais donne de bons résultats, encore imparfaits. La demande est particulièrement évidente chez les bibliothécaires des BUFR.

Il semble possible de mettre en place des « pôles d'achats documentaires », multimédias et multi-supports, réunissant trois à quatre personnes par pôle pour préparer la rédaction de plans de développement des collections synthétiques offrant aux usagers une lisibilité plus grande de l'offre dans leur domaine : pôle langues, pôle sciences humaines et sociales (incluant les STAPS), Arts, Lettres et communication. La collaboration entre responsables documentaires est incontournable pour la mise au point de plan de développement des collections.

3.1.3. Coordination des acquisitions

Le responsable du service des acquisitions a en charge la répartition des crédits d'achats documentaires par spécialité[17]. Les critères retenus pour le calcul du budget final par discipline sont les suivants :

Coût moyen d'un livre en 2003, prix moyen par discipline, nombre d'étudiants (inscription principale dans l'UFR, inscriptions « mineures »), la situation documentaire de la discipline (crédits contractuels, présence d'une bibliothèque d'UFR, enseignement de concours).

Le prix moyen d'un livre oscille entre 17,17 € en sciences de l'éducation et 44,25 € en allemand, la moyenne s'établissant aux alentours de 23 €.

La réalisation de programmes spécifiques d'accroissement des fonds (annexes au contrat d'établissement) amène à coordonner la collecte d'informations sur les besoins dans chacun des fonds : ce sont des plans de développement des collections qui conditionnent l'obtention de crédits. Ce travail s'insère dans un mouvement général de relations contractuelles, contrat d'objectifs qui nécessite une justification pour chaque dépense, à l'image des crédits alloués par le Centre national du livre. Le CNL demande un véritable « manifeste » pour trois ans détaillant les intentions d'achat : auteurs, prix, ISBN, éditeurs doivent être mentionnés dans un échantillon (environ un tiers des commandes futures).

[17] Voir annexe 3.4, Répartition budgétaire par disicpline

Droits d'auteur réservés.

Egalement responsable de collections en langues romanes, il propose par ailleurs deux pistes de recherche pour la politique documentaire : un fonds culturel et des ouvrages conjoncturels, correspondant aux enseignements et aux disciplines. La collaboration avec les maîtres de conférences s'articule autour d'une relation de confiance dans les compétences disciplinaires de l'acquéreur, leur présence à la bibliothèque s'accentuant dans les disciplines où son autonomie est moindre. Le rôle du plan de développement des collections serait alors de guider les acquisitions dans des domaines inconnus ou non maîtrisés pour ne pas faire d'erreurs.

3.2. Enseignants et chercheurs

Les enseignants[18] sont souvent activement impliqués dans la représentation de leurs disciplines ou domaines de recherche dans le réseau documentaire de l'université. Les espaces institutionnels, conseil de la documentation et commissions scientifiques consultatives[19] sont réunies, même si la pérennité de leurs effets reste à confirmer[20]. Des correspondants documentaires (charte du correspondant documentaire) relaient les besoins des départements d'UFR auprès des bibliothèques du SCD : une organisation pyramidale favorable au recueil du plus large panel de voies est donc en place.

L'implication des enseignants s'exprime cependant plus régulièrement par l'entretien d'un espace de confiance et de complicité avec les responsables de collections : les choix d'acquisition sont validés sans pour autant nécessiter la tenue de réunions régulières. Ces « binômes » échangent informations, critiques, bibliographies et suggestions d'achats selon un rythme propre aux besoins de chacun des acteurs. De leur silence, l'on peut conclure à l'accord implicite des partenaires. De fait, des silences moins favorables me furent rapportés au cours des différents entretiens que j'ai menés : non-réponse aux sollicitations (sondages,

[18] Les enseignants sont au nombre de 629 en 2003, parmi lesquels 132 professeurs d'université et 299 maîtres de conférences

[19] Commissions scientifiques consultatives de la documentation : prévues dans les statuts des SCD (article 4 de l'arrêté), elles se réunissent deux fois par an. Elles sont au nombre de quatre, spécialisées par domaines de la connaissance. Sont-elles tombées en sommeil comme le souligne le CNE ?

[20] D'après : CNE, rapport d'évaluation Rennes 2, 2004

Droits d'auteur réservés.

enquêtes), absence de suggestions d'achats et absence de la bibliothèque laissent une grande frustrations aux professionnels concernés.

La préséance pour les bibliothèques de proximité, bibliothèques d'UFR et bibliothèques de laboratoires, quand elles existent dans leur domaine, est marquée : c'est le lieu de dialogue le plus proche, géographiquement et humainement. Les espaces publics de la BU centrale, réorganisés, ont privé les enseignants de la déambulation dans les collections les plus anciennes et ils le regrettent. Dans certaines disciplines, la BUFR reste donc le lieu d'une documentation spécialisée adaptée à leurs attentes (disciplines traitées, choix des périodiques, organisation des collections de monographies, services documentaires affinés), et constitue le point d'entrée à la documentation des bibliothèques de laboratoires.

Tous les interlocuteurs rencontrés attendent une reconnaissance et un *modus vivendi* de la BU centrale, ce qui se traduit par une demande prise en charge des périodiques les plus onéreux mais aussi par une valorisation des collections (CHRISCO[21]).

Un sondage détaillé reste à faire. Il permettrait par ailleurs d'accentuer le rôle des enseignants chercheurs dans la rédaction de la charte documentaire (recommandations CNE).

3.3. Etudiants

En l'absence d'informations plus précises sur les usages des collections domaine par domaine[22], la description des profils étudiants se fait ici à partir de trois axes : fréquentation des bibliothèques (chiffres de l'ESGBU et par études statistiques par les responsables des bibliothèques d'UFR), inscriptions dans les filières, et données sociologiques produites par l'Observatoire des pratiques étudiantes de l'université de Rennes 2 ainsi le rapport du CNE sur les universités du Grand Ouest.

[21] Laboratoire de recherche, « Centre de recherches historiques sur les sociétés et cultures de l'Ouest européen », qui possède sa propre bibliothèque et participe au catalogue collectif des ressources documentaires de l'université.
[22] Ré-informatisation en cours et enquête à réaliser

Droits d'auteur réservés.

3.3.1. Données sociologiques

D'après une étude réalisée par l'Observatoire des parcours étudiants de l'Université[23], seul un quart des étudiants testés trouve un emploi à la sortie de ses études à Rennes 2. La réussite des études est favorisée par une période longue passée à l'université et le faible taux de retard dans les études (41 % des étudiants obtiennent une Licence à Rennes 2).

Certaines filières révèlent un faible taux d'abandon en cours de cursus : seuls, 22% des étudiants en APS n'atteignent par la licence, et augmentent les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de l'université : 60% entrent à l'IUFM et intègrent presque tous en vue d'exercer dans le secondaire. D'autres formations sont à l'inverse les parents pauvres en termes de statistiques de réussite (60% des inscrits en premier cycle d'AES n'obtiennent pas de Licence) et posent le problème de l'encadrement des étudiants dès le 1er cycle : soutien à l'entrée dans des filières courtes (BTS, IUT) sont des pistes évoquées par le rapport de l'Observatoire des parcours étudiants.

Ces données influencent le profil de la population étudiante (répartition par cycle, par filière) et ainsi les besoins en documentation : les langues sont très représentées en premier cycle et laissent la place aux sciences humaines et sociales et second et troisième cycle.

Dans le rapport du CNE consacré aux universités du grand Ouest, on note une forte attractivité des seconds cycles de Rennes 2 et un taux d'inscription en provenance des autres départements élevés. La spécificité des filières proposées et ses conséquences sur les besoins en documentation reçoivent quelques détails ci après.

3.3.2. Filières choisies

En 2004-2005, les inscriptions pédagogiques se répartissent comme suit dans les cinq UFR.

[23] OBSERVATOIRE DES PARCOURS ETUDIANTS ET DE L'INSERTION PROFESIONNELLE. Etudier à l'université : objectifs, parcours et devenir, de la 1ère année de Deug jusqu'à la sortie de l'université, [2004]

Droits d'auteur réservés.

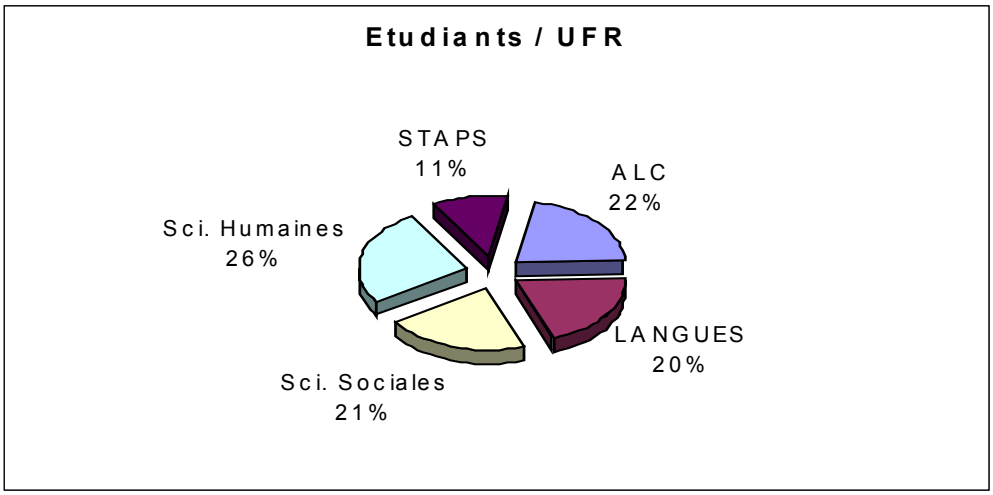

Figure 1 : Etudiants par UFR

Les filières « phares » sont les langues[24] (anglais, LEA, espagnol), les arts (arts plastiques, histoire de l'art et archéologie), la psychologie (60% des effectifs de l'UFR de sciences humaines) et les STAPS : elles totalisent près de 63% des inscriptions pédagogiques en 2004. Les arts plastiques présentent une augmentation de 5,8% alors des baisses significatives (>10%) sont enregistrées en AES, lettres et sociologie. Dans l'UFR de sciences sociales, ce sont l'histoire et l'AES qui regroupent 75% des effectifs.

Si les premiers cycles sont surtout linguistes (22,41% des inscrits en premier cycle), les sciences humaines majoritaires dans le second cycle (29,68%) ; les sciences sociales occupent les troisièmes cycles avec 27,72 % des inscrits, alors que les langues n'y représentent plus que 13,61 %.

Les effectifs totaux inscrits dans les formations nationales se maintiennent par rapport à l'année 2003 grâce à une forte augmentation en 3e cycle, surtout en Masters 2e année.

En termes de documentation, ces chiffres légitiment par exemple les efforts de développement de l'audiovisuel à l'EAV et à la Médiathèque des langues ou les arts, les langues et civilisations sont fortement représentés.

[24] Filière LLCE, Licences de littérature et civilisations étrangères

Droits d'auteur réservés.

3.3.3. Fréquentation des bibliothèques

Les étudiants sont largement inscrits dans les bibliothèques de l'université. Dans l'échantillon de bibliothèques universitaires de lettres et sciences humaines, le SCD de Rennes 2 affiche un ratio de lecteurs étudiants très supérieur à la moyenne de l'ensemble du groupe (chiffre 2001-2002).

Synthèse	LEC_ET	EFF_ET	ratio
Rennes 2	16 157	20 749	0.7787
Total échantillon	1 093 188	1 576 410	0.6935
Moyenne échantillon	7 239	16 085	0.4500

(LEC_ET = Lecteurs étudiants ; EFF_ET = Effectif étudiant)

La grande force du réseau des bibliothèques de Rennes 2 réside dans la complémentarité de ses services.

Toutes réunies, les bibliothèques d'UFR reçoivent presque autant de lecteurs par an que la bibliothèque centrale : cette forte fréquentation ne concerne certes pas que les étudiants et n'est pas non plus exclusive de la fréquentation de la bibliothèque centrale, mais son volume et son augmentation régulière au cours des dernières années témoigne de l'adhésion des usagers dans leur ensemble aux principes de proximité, d'accueil et de mise à disposition de produits documentaires personnalisés tels que revues de sommaires, dépouillement de revues spécialisées, dossiers documentaires portant sur les programmes du CAPES et de l'agrégation[25]… La mise à disposition d'une salle réunissant tous les ouvrages au programme des concours d'enseignement (anglais) et l'organisation de la circulation des documents par la mise en place de règles de prêt spécifiques complètent la liste de ces services.

Cette organisation est plébiscitée par les étudiants et participe de la complémentarité entre bibliothèque centrale et BUFR.

Chiffres 2001-2002	*Volumes (livres)*	*Communications magasins*	*Prêts à domicile*	*Fréquentation*

[25] Bibliothèques d'anglais, sciences humaines, sciences sociales, STAPS

Droits d'auteur réservés.

Bibliothèque centrale	372 124	14 804	373 631	672 132
Bibliothèques d'UFR	106 395	NC	98 409	611 624
TOTAL	478 519	14804	472 040	1 283 765

Tableau 1

Evolution depuis 1993	Communications magasins	Prêts à domicile	Fréquentation
Bibliothèque centrale	-118 %	+ 121.35 %	+ 59 %

Tableau 2

Les bibliothèques d'UFR proposent en outre un accompagnement à la recherche d'informations et des outils de signalement locaux comme des catalogues ou des listes de travaux d'étudiants… qui ne sont pas formalisés comme tels à la BU centrale.

En toute dernière remarque, la flexibilité dans la durée du prêt des documents offre un service aux candidats inscrits dans les préparations aux concours et reçoit un fort succès.

3.4. Conclusions

L'approche de la gestion des collections laisse apparaître la possibilité de constituer des équipes d'acquéreurs autour de pôles de réflexion sur la politique documentaire. Groupés par domaine, et non plus seulement par support : ces groupes de travail thématiques associeraient le département des périodiques, les BUFR, et l'espace audiovisuel et permettrait de préparer des plans de développement des collections.

Droits d'auteur réservés.

A l'intérieur d'une même discipline, il semble également utile de constituer des « binômes » pour établir les listes de désherbage : variable par l'âge, par la compétence universitaire et par la connaissance des publics, cette association ouvrirait de plus la voie au débat sur l'état des collections en libre accès.
Enfin, la gestion des collections mobilise une équipe et la perspective de la rédaction de plans de développements de collections amène à formaliser cette synergie : des outils sont déjà disponibles mais le temps nécessaire à la constitution de tels groupes reste souvent à libérer[26].

4. Documentation universitaire et LMD

Rares sont les textes extraits ou annexes de la reforme de Bologne qui s'intéressent aux services. Les adaptations des collections universitaires après changement dans les enseignements ne sont pas non plus très documentées. Alors, en préalable, la question « Que change le LMD ? » amène plusieurs pistes de réflexion.
La continuité semble le premier point marquant : si de nouveaux diplômes ont été créés, la construction de parcours quasi individualisés pour les étudiants reste marginale, aux tous débuts de la réforme. La création de nouveaux diplômes reçoit classiquement un accompagnement budgétaire. Des hypothèses à examiner : la mise en place de modules de méthodologie oblige-t-elle à repenser la documentation : des outils, des ouvrages techniques, spécialisés par discipline ? La généralisation des langues en Licence peut engendrer une demande d'actualisation et de développement des collections correspondantes dans les SCD.
Deux axes semblent se dégager : professionnalisation et « non-spécialisation ». En opposition avec la tradition disciplinaire adaptée aux niveaux d'étude, l'on rencontre alors les questions de tri à faire sur les étagères pour aider les étudiants de premier cycle à distinguer les manuels qui leur correspondent…
Comment planifier l'usage des collections ? Comment faire le grand écart entre accompagnement de la recherche et soutien aux premiers cycles ? Les nouveaux

[26] Voir, pour plus de détails, le paragraphe 4 du chapitre 3 du présent document « Evaluation des ressources et mise en forme des outils de la politique documentaire ».

Droits d'auteur réservés.

cursus semblent bien modifier les besoins en documentation des usagers et utilisateurs de la bibliothèque universitaire.

4.1. LMD, nouvelle offre de formation ?

Le LMD se caractérise par la capitalisation de crédits « ECTS[27] » et l'organisation par semestres des enseignements ; semestres au sein desquels il peut y avoir compensation entre diverses notes obtenues. Chaque unité d'enseignement (UE) est qualifiée d'une valeur en nombre de crédits ECTS, la Licence correspondant par exemple à 270.

Les unités d'enseignements sont groupées par objectifs : Fondamentaux, Méthodologie, Langues, Diversification, selon une doctrine plus encyclopédique qui laisse une large part à la culture générale des étudiants (enseignements connexes, enseignements de découverte, UED). La flexibilité des parcours est grande : choix des langues, choix des unités de diversification. Interdisciplinarité et professionnalisation sont les objectifs affichés des nouveaux parcours (maquette LMD 2004-2007, UHB[28]) et s'accompagne, à Rennes 2 de la création de nouveaux diplômes[29] (Licences et Masters professionnels, notamment). La spécialisation intervient dans les parcours master : masters professionnels ou masters recherche, ils ajoutent aux groupes d'enseignement de la licence les UE de spécialisation.

Le déploiement de la réforme LMD a des conséquences immédiates sur le SCD. Il mobilise les énergies pour les Unités d'enseignement de méthodologie, il fait apparaître des filières non traitées par la documentation, mais on peut considérer que cette évolution reste à la marge des diplômes existants (20% ?). A court terme, il accentue les difficultés à faire face à la recherche (quelle sera la place de la documentation de niveau « recherche » au SCD ?) et aux études, selon des modalités documentaires très différentes et de coût élevé.

---

[27] European credit transfer system, (système européen de transfert de crédits). Lancé en 1989, « l'euro des formations » est une unité de mesure des diplômes commune à tous les pays participants. L'ECTS traduit la charge totale de travail, et tient compte du temps de travail en bibliothèque pour des recherches (1 crédit = 20 à 30 heures d'activités).

[28] UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE. *Projet d'établissement 2004-2007*, *Offre de formation*, 2004

[29] Licence professionnelle Animation et gestion des pratiques sportives, Master Métiers et arts de l'exposition, Métiers de la traduction et de la communication multilingue et multimédia, psychologie pathologique, Licences bi-disciplinaires en langues (anglais-breton), Systèmes d'information géographiques et aménagement des territoires, etc.

Droits d'auteur réservés.

La légitimité d'une politique documentaire fixant des objectifs et des priorités prend alors toute sa signification.

4.2. Parcours transversaux à Rennes 2

Les parcours transversaux de Rennes 2 sont encadrés par deux axes établis en fonction des objectifs de l'étudiant : renforcement de la culture générale et individualisation du parcours ou bien acquisition de compétences pré-professionnelles (essentiellement des préparations aux métiers de l'enseignement, de l'administration, de la culture, et aux carrières sanitaires et sociales).
Les enseignements correspondants se divisent alors en trois classes : disciplines connexes, visant à consolider la culture générale de l'étudiant dans sa discipline ; enseignements de découverte, prélude aux éventuelles réorientations ; UE de diversification et langues.
Exemples : culture scientifique, culture artistique, connaissance des sociétés contemporaines[30].

Dans le cadre de l'étude de l'influence du LMD sur la répartition des crédits documentaires disciplinaires, plusieurs questions restent encore difficiles à renseigner : comment connaître le nombre d'étudiants concernés par une UED ? Et comment anticiper les besoins en documentation de groupes d'usagers aux intérêts fluctuants ?

4.2.1. Méthodologie documentaire

Les objectifs de ces formations sont la maîtrise de la recherche, de l'utilisation et de la mise en forme de l'information (Master) et la maîtrise du travail universitaire (Licence). Faut-il abonder les mêmes fonds pour toutes les filières, toutes les disciplines ? Et pour chaque lieu, proposer une même couverture documentaire ? Les achats en sciences de l'information peuvent alors requérir des crédits supplémentaires pour que chaque bibliothèque du réseau de l'université puisse répondre à la demande. Cette question devra figurer au plan de développement des collections.

[30] Voir annexe 1.3 Population étudiante de Rennes 2 et inscriptions pédagogiques

Droits d'auteur réservés.

Dans l'hypothèse ou les outils seraient tous à la bibliothèque centrale, l'écart entre les bibliothèques spécialisées et de la bibliothèque centrale risque de s'accentuer et l'on peut craindre la transformation de la bibliothèque centrale en « super salle d'étude » de bibliothèque municipale, alors que la recherche reste en bibliothèque spécialisée. L'exemple des MSH est à cet égard éclairant (voir à ce propos, la charte documentaire des MSH[31]), car il montre qu'un réseau de centres de documentation parallèles aux bibliothèques universitaires se met en place, avec, à terme, le risque que les fonds de niveau recherche échappent aux SCD.

4.2.2. Langues

L'étude d'une ou de deux langues devient obligatoire pour tous les cursus disciplinaires. Si les collections des bibliothèques de Rennes disposent déjà de fonds importants, de nouveaux usagers s'intéresseront à ces collections conçues pour des étudiants de littératures et civilisations étrangères, donc plus spécialisées et moins pratiques : faut-il développer des fonds de méthodes et de traductions ? Faut-il orienter le développement vers le support audiovisuel[32] ?

L'étude de l'observatoire des pratiques étudiantes avait déjà montré que les étudiants faisaient le reproche aux formations de langue de ne pas être suffisamment axées sur la pratique de la langue : les mutations en cours pourront combler cette attente.

La forte progression du nombre d'étudiants étrangers amène également des besoins nouveaux à couvrir : le « Français langue étrangère » doit-il être développé, à quelle hauteur ? les étudiants étrangers peuvent ils devenir une « cible » spécifique ? lecture loisir, rapport bibliothèque / usager. La mobilité des étudiants européens devrait augmenter dans les années qui viennent et l'accueil qui leur est réservé dans les centre de documentation peut être un élément décisif de leur choix de s'inscrire dans un établissement.

---

[31] Van Dooren, Bruno. *Rapport sur la préfiguration des services de documentation de la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord*, 2003, 49 p.

[32] La Médiathèque de langues et l'Espace audiovisuel de la bibliothèque centrale offre déjà des collections d'une grande richesse et d'une grande originalité dans le contexte des bibliothèques universitaires françaises. C'est sans doute une spécificité à valoriser.

Droits d'auteur réservés.

4.2.3. Enseignements de «culture générale »

Bénéfice pour le projet de la bibliothèque « de l'honnête homme » du XXIe siècle, la revalorisation des parcours transverses et des enseignements de culture générale offre l'occasion de réactualiser le projet encyclopédique de la BU. Cependant, il importe de le replacer dans le contexte de la carte documentaire rennaise car c'est néanmoins avant tout un enjeu budgétaire : quels moyens se donnera-t-on pour aboutir à cette bibliothèque idéale ?

L'ensemble des interlocuteurs rencontrés fixe son objectif de développement des collections dans la desserte des enseignements et des préparations aux concours, et sélectionne donc presque uniquement des documents de niveau universitaire. Il est probable que des enquêtes soient nécessaires pour évaluer les éléments manquants dans ce dispositif documentaire de l'université et envisager des partenariats avec le Nouvel Espace Culturel de Rennes, ou d'autres centres de documentation plus spécialisés.

4.3. Parcours professionnalisants

La préparations aux concours de l'enseignement est un outil de professionnalisation phare pour rennes 2 ; il affiche un fort taux de réussite, notamment en espagnol (CAPES et Agrégation) et bénéficie d'un accompagnement en services documentaires important. Les programmes et bibliographies sont systématiquement dépouillés par les acquéreurs dès le mois de mai, lors de la publication des programmes (BOEN) et d'une présentation et d'un classement des ressources personnalisé en BUFR : la salle de la préparation des concours réunit toutes les œuvres au programmes et des outils méthodologiques.

Cet effort est validé par les chiffres d'inscriptions pédagogiques :

Préparations aux concours : 573 inscrits à la préparation aux concours en 2004-2005

UED pédagogiques de licence : 254 inscrits pour l'année universitaire 2003-2004 (arts, langues, méthodologie)

Droits d'auteur réservés.

Cependant, il reste à confirmer l'existence et la pérennisation des services propres aux BUFR dont le succès est confirmé[33], et à écrire les rôles respectifs de la BU centrale et des bibliothèques de proximité dans ce contexte. Les disciplines qui ne disposent pas de bibliothèque d'UFR sont-elles en attente de services particuliers pour aider les candidats aux concours ? Quel est le rôle de l'enseignement à distance, le rôle du réseau des universités bretonnes dans la consolidation de ce parcours ?
La charte documentaire du SCD abordera ces questions.

5. Conclusions : objectifs documentaires du SCD

Le besoin d'une politique documentaire relève avant tout de critères politiques. Elle permet de répondre à la question « quel est le projet de la bibliothèque ? » En insérant l'établissement dans un tissu d'interrelations institutionnelles, et légitime le travail des professionnels qui l'animent.

Ce besoin, récurrent[34] dans l'ensemble des bibliothèques françaises, est réactivé par le déploiement de la réforme de Bologne dans les universités françaises à la rentrée 2004. Il rencontre en outre le mouvement de contractualisation des enveloppes budgétaires (collectivités territoriales, compléments aux crédits fléchés dans les universités, crédits CNL, …).
Ce mouvement d'actualisation du questionnement de la charte documentaire se place sur un terrain essentiellement politique.
Il porte en lui une double aspiration : rendre compte de l'actualisation dynamique de la collection et de son identité profonde, celle qui peut surprendre la demande.
Il semble que le LMD apporte une validation de la nature encyclopédique de la collection, mais il impose également un accord permanent entre les enseignements et les supports documentaires des étudiants et des enseignants. Il porte également la double injonction de répondre à la spécialisation de la recherche et à la culture générale de l'étudiant de L1. Pour répondre à toutes ses injonctions

[33] Le Service des périodiques se charge en outre de reprographier les articles de périodiques au programme des concours et de les mettre à disposition des étudiants. Ce service semble peu connu des étudiants.
[34] Projets d'établissement 2000-2003 et 2004-2007, Rapport du Comité national d'évaluation 2004

Droits d'auteur réservés.

contradictoires, il importera d'élaborer des plans d'objectifs et d'examiner, tableaux de bord à l'appui, les réussites des bibliothèques du SCD. C'est la cohérence stratégique et la cohérence opérationnelle[35].

Ce processus politique nécessite donc de prendre en compte des éléments techniques, en évolution permanente, qui le portent : perfectibilité d'outils de signalement, et donc d'analyse des collections existantes (volet « Signalement des collections »). La prise en compte des éléments techniques d'accompagnera d'une réflexion sur le réaménagement ou la mise en place de services nouveaux : centralisation des procédures administratives d'acquisitions, rôle du coordinateur des acquisitions, partage des rôles au sein des réseaux de bibliothèques, etc.

La réorganisation des enseignements confirme et augmente le besoin d'une lisibilité, d'une adaptabilité rapide et d'une identité des collections du SCD.
Discuter la place de la « *CORE* » collection (les ouvrages à faible rotation, représentatifs d'un domaine ou d'une discipline) : quel fonds pour une bibliothèque de lettres et sciences humaines ?
Comment répondre, au sein d'une thématique, aux besoins multiformes des étudiants : niveaux, langue, profondeur, ancienneté des collections… questionnent la notion de collection universitaire. Quelles limites avec le champs d'acquisition des bibliothèques de lecture publique ?

[35] in Construire des indicateurs et tableaux de bord sous la dir. de Pierre Carbone (Collection La boîte à outils).

Droits d'auteur réservés.

Evaluation des ressources et mise en forme des outils de la politique documentaire

Comment faire apparaître les discordances éventuelles entre les données qualifiant l'existant et les objectifs de l'établissement ?
Trois étapes sont retenues ici : la première est l'énoncé des objectifs astreints à la collection qui, traduite en termes d'objectifs politiques communs avec ceux de l'université, confortera le rôle clé de la documentation dans les parcours étudiants. Y fait suite une phase d'analyse des bilans d'activités du SCD et la recherche d'indicateurs nouveaux : dans cette étape, il faut ici inclure les thématiques des enseignements et de la recherche en utilisant les connaissances des acquéreurs. Enfin, la formalisation des objectifs de la politique documentaire se concrétise sous la forme de tableaux de bords utiles à la gestion logistique de la collection.

Comme il a déjà été signalé plus haut, il faudrait ajouter à cet ensemble un « test » de mesure de la perception des usagers : mesure de la satisfaction, mesure du rapport entre moyens et satisfaction (efficience) pour parfaire la formalisation des besoins des publics de la bibliothèque. Une enquête détaillée qui permettrait de faire émerger leurs attentes n'a pu être réalisée, la mission de départ se centrant d'ailleurs sur les collections et les usages des professionnels.

1. Hypothèses et objectifs

L'hypothèse de ce travail est que les parcours étudiants dessinés par le cadre LMD entraînent des changements dans leurs pratiques documentaires. La place donnée aux langues, la multiplication des niveaux de compétences au sein d'une même discipline, l'individualisation des parcours et la valorisation de l'interdisciplinarité

Droits d'auteur réservés.

élargissent le cadre des usages documentaires classiques, et ceci, de manière plus accentuée dans les domaines des sciences humaines et sociales.

L'évaluation des collections du réseau documentaire doit prendre en compte ces usages diversifiés, et peut donner l'occasion de valoriser des collections. Pour cela, cette évaluation porte à la fois sur des éléments de contenu (rapports disciplines enseignées, domaines de la collection), sur la collection, sa gestion et ses usages.

La présentation des outils d'évaluation : statistiques et logistiques inaugure ce travail. Elle sera suivie par la description du recueil des données et de leur analyse croisée (phase de bilan de l'existant). Enfin, les outils de planification et la synthèse des éléments recueillis sur Rennes 2 seront proposés.

Cette phase d'analyse doit permettre de faire apparaître des éléments de divergence entre les enseignements et les axes de recherche et les services documentaires proposés par le SCD. Ils doivent également faire émerger des pistes de réorganisation interne et au-delà, ouvrir la voie à la rédaction d'une charte documentaire (Voir Partie 3).

2. Méthode

2.1. Les outils

Ils sont d'ordre logistique et statistique.

Le simple comptage manuel est applicable pour la mesure de la consultation sur place des documents en libre accès et/ou du volume des communications d'ouvrages classés en magasin[36] (fonds contemporain, fonds ancien) et la mesure de la satisfaction des usagers peut être approchée par la réalisation d'une enquête (questionnaire ou entretien). Trois réservoirs d'informations statistiques informatisés sont disponibles : ESGBU[37], SUDOC[38] et le SIGB local nouvellement

[36] Prévoir un programme d'analyse des consultations sur place : audiovisuel, périodiques, monographies sur un mois, noter les cotes des ouvrages sortis des rayonnages.

[37] Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires

[38] Système universitaire de documentation : Le SCD de l'université de Rennes 2 fût site pilote pour le déploiement de WinIBW, l'application de catalogage partagé des bibliothèques universitaires. A ce titre, il participe depuis le début au projet et les compétences acquises au sein du service permettent de penser à l'utilisation du Sudoc comme base d'extraction d'informations utiles au plan de développement des collections (volumétrie, circulation des collections)

Droits d'auteur réservés.

installé (EVER[39] - Loris), outils permettant de recueillir des données d'analyse fine des collections.
Le paramétrage du SIGB (modules Statistiques, Catalogue et Acquisitions) traduit la volonté du SCD de mettre en place une politique documentaire étayée par des données adaptées aux contingences locales (Voir Annexes).
L'utilisation du catalogue permet à chaque utilisateur professionnel (acquéreurs, catalogueurs), par le recours aux requêtes enregistrées de réaliser des interrogations par liens à partir de la table catalogue pour repérer les ouvrages d'un segment de la collection.
Exemple : Etat des ouvrages cotés en YA, age et profondeur de la collection, circulation.

Cependant, si le catalogue est informatisé depuis 1993 et décrit toutes les collections entrées au SCD après 1970, il reste à le compléter par des chargements de notices « rétro converties » pour fournir un outil tout à fait exhaustif. L'usage des outils statistiques informatisés suppose donc de faire le point sur l'état du signalement des fonds et sur le contenu exact des champs (paramétrage des différents modules) pour connaître les possibilités de tri et uniformiser les recherches faites par chaque acquéreur.
Combien de temps cela prend et qui fait quoi ? Des formations sont sans doute à mettre en place pour assurer une bonne coordination du travail de récolte des informations. La période durant laquelle j'ai effectué mon stage au SCD a concordé avec le déploiement du nouveau logiciel. Les extractions et tri prévus dans le cadre de ce travail n'ont pu être réalisées que d'une manière très générale dans le logiciel Dynix, en utilisant des requêtes SQL. Les résultats utilisés ici ne visent pas à atteindre la plus grande précision mais plutôt à donner un ordre d'idée.

[39] Système intégré de gestion de bibliothèque : l'architecture de base de données relationnelles du logiciel Loris d'EVER permet de construire des interrogations du catalogue très large, d'enregistrer ces requêtes et de les diffuser de manière sélective. On peut donc croiser des données de la description bibliographique avec des données de gestion locale : cote, prêt, date de publication de l'ouvrage pour produire des tableaux d'activités domaine par domaine.

Droits d'auteur réservés.

2.2. Les indicateurs

Le choix des indicateurs et des ratios utiles au travail de politique documentaire est complexe et difficile. Les travaux de Roswitha Pollet Peter te Boekhorst sur la mesure des performances dans les bibliothèques universitaires[40] (Groupe Collections de l'IFLA), le Conspectus (RLG) et la norme ISO 11620 servent de base au choix des indicateurs.

Indicateurs de performance IFLA

Selon les conclusions de l'IFLA, la mesure de la qualité des collections peut s'envisager selon quatre stratégies, complémentaires : listes bibliographiques d'experts, utilisation des collections, utilisation des collections par sujets (par disciplines), et documents non utilisés. L'utilisation des collections mobilise les données de consultation sur place et de prêt à domicile : leur somme rapportée au nombre total de documents détermine le taux d'utilisation des fonds pour une période donnée. Cet indicateur doit en plus être mesuré à l'aulne de l'âge de la collection et de la discipline de la collection : le non usage ne signifie pas toujours désherbage.

L'utilisation des collections par sujet et la relation entre la proportion de prêts dans une matière donnée, sa part dans les acquisition annuelles et la proportion du budget qui y est consacré.

Exemple :

Classification	% des crédits d'acquisition	% des titres acquis pendant l'année (en volumes)	% des prêts
Domaine 1	3.5	3.2	3.37
Domaine 2	6.95	7.55	17.01

Discipline	% Prêts / % Acquisitions	% Prêts / % Titres	Degré d'utilisation (DU)
1	0.96	1.05	1.00
2	2.44	2.25	2.34

[40] « Mesurer la qualité », Traduction française de Marie-Dominique Heusse, Marcel Marty, Marvin Holdt et Nicole verdier, 1996.

Droits d'auteur réservés.

Si DU >1, la collection est sur-utilisée.

L'indicateur de non-utilisation concernera les collections dont la destination est la circulation. Si des collections de niveau recherche sont susceptibles d'être conservées à priori, elles seront exclues des calculs (c'est là que le non usage ne signifie pas désherbage).

Le travail d'analyse des collections de Rennes 2 nécessite l'approche par sujet et par niveau de compétence de l'usager : la méthode conspectus fournit des indicateurs de « profondeur » et de niveau de collections qui peuvent être retenus.

Présentation du conspectus

« […]La méthode du Conspectus consiste en la représentation synthétique de l'état et du développement en cours d'un segment des ressources documentaires d'une bibliothèque ou d'un réseau de bibliothèques, au regard d'un objectif préalablement déterminé.

Cette figuration a pour but de fournir au (ou aux) gestionnaire(s) de la collection un instrument de contrôle exposant de façon simple, mais aussi significative que possible, le niveau de profondeur d'information existant, visé et atteint[…] »[41]

Les indicateurs [42] décrivant le niveau de développement des collections (0 à 5), la couverture linguistique (PSWXD), la conservation (0-5), la profondeur des collections (Age) s'associent à ceux précédemment décrits pour permettre l'analyse des collections.

Présentation de la norme ISO 11620 : 1998(F)

De la norme ISO 11620, l'on peut retenir dans le contexte présent les indicateurs suivants : disponibilité des titres demandés (utiliser pour cela les statistiques de réservation d'ouvrages), la proportion des titres demandés dans la collection, et le taux d'utilisation des documents (déjà décrit plus haut).

Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU)

Pilotée par la sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD), l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires recueille tous les ans

[41] Giappiconi, Thierry. « L'Avenir du Conspectus Poldoc : journée d'étude organisée par le groupe Poldoc », 17 mars 2000, Villeurbanne.

[42] Voir annexe 3, Guide pour l'évaluation des collections et des niveaux de développement.

Droits d'auteur réservés.

des données qualifiant l'activité des bibliothèques[43] : générales, elles ouvrent la possibilité de comparer les établissements, grâce à la base ASIBU, disponible sur Internet.

ASIBU[44], L'application statistique interactive des bibliothèques universitaires fournit un outil d'analyse des évolutions de la fonction documentaire**.** Elle constitue en outre un réservoir de données chiffrées, au service des démarches d'évaluation propres à chaque établissement (calcul de ratios)**.**

2.3. Les documents de synthèse pour l'évaluation et le développement des collections

Le travail déjà réalisé par le SCD est important : rédaction de fiche de qualification d'indicateurs pour le paramétrage du module de statistiques de Loris[45], tableaux de bord annuels et pluriannuels réalisés sur la base des résultats de l'ESGBU (Bu centrale et bibliothèques de proximité).

Ils proposent tous des données « brutes » mesurables : inscrits, emprunts, achats… et sont croisés (ratios) pour mesurer l'efficacité des services au regard des objectifs de l'établissement. L'estimation de la satisfaction des usagers se fait dans le cadre des collaborations avec les équipes enseignantes et au sein des conseils. Pour la connaître plus finement, des enquêtes pourraient être réalisées.

La construction d'une politique documentaire reprendra ces documents de travail en les augmentant de tableaux de bord (un par acquéreur), de plans de développement des collections (un par pôle thématique) et d'une charte générale énonçant les principes communs à tous (missions, rôles de chaque bibliothèque, traitement des langues, niveaux et catégories de documents). Ce travail, pour énorme qu'il semble, repose sur le travail en équipe et trouvera quelques pistes pour sa concrétisation dans les pages qui suivent.

[43] Voir Annexes, Liste des données consultables sous ASIBU.
[44] Annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires ; Disponible sur : http://www.sup.adc.education.fr/asibu/
[45] Voir Annexe 3

Droits d'auteur réservés.

3. Recueil et analyse des données sur les collections de Rennes 2

On reprend aisément la présentation de Janie Philipps, responsable de la Bibliothèque Lettres et sciences humaines de Paris 7 : « L'analyse de l'existant documentaire constitue une étape préalable à la mise en œuvre de la politique documentaire. […] Elle comprend l'inventaire des ressources documentaires de l'université et l'évaluation des collections de la bibliothèque ». L'évaluation détaillée de l'existant documentaire de chaque domaine n'a pas été réalisée au cours du stage : il relève du reste d'une dynamique commune aux responsables d'acquisitions et d'un travail en finesse au cœur de la discipline qui dépassait le cadre de cette étude. Cependant, si l'on réalise la synthèse et l'analyse des sources d'information disponibles dans le SCD, des données extraites de la bibliographie volumineuse consacrée au sujet, et de quelques travaux réalisés par d'autres bibliothèques, il apparaît que tout (ou presque) est déjà là. Nous proposons une liste d'indicateurs pour la planification des activités de gestion de collections réalisée à partir des comptes rendus d'activités, les outils informatiques, et les outils d'analyse fournis pas le conspectus et d'autres expériences de bibliothèques.

3.1. Objectifs du réseau documentaire de Rennes 2

Les objectifs du réseau documentaire du SCD repose d'abord sur ses statuts[46] (missions et règles de fonctionnement). Ils sont également le reflet de l'implication du SCD dans le projet de l'université et contiennent à ce titre des éléments propres à Rennes 2.

La formalisation des objectifs politiques du SCD de Rennes 2 présentée ici est une synthèse des documents rédigés par son équipe de direction pour les contrats quadriennaux, pour les demandes d'acquisitions spécifiques (budgets CNL, etc.) et des outils de planification dont elle dispose déjà : ratios pour l'attribution des budgets d'acquisition, répartition entre les BUFR et la BU centrale par exemple.

[46] Décret 85-694 du 04/07/1985 (modifié par le décret 91-320) sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale.

Droits d'auteur réservés.

Les priorités collectives, les collections, les publics, l'établissement, l'environnement documentaire (fiche PolDoc) doivent être formulés.

3.2. Données statistiques informatisées

3.2.1. Données générales

On retiendra ici des résultats de l'ESGBU la place du SCD de Rennes 2 dans le contexte des bibliothèques de lettres et sciences humaines en France[47]. Au second rang pour les acquisitions de livres récents et au premier rang des places assises et dépenses documentaires par étudiant, le SCD se situe au quatrième rang pour le nombre total de volumes des collections consultable en libre accès. Il présente donc les signes d'un travail de mise à niveau et de développement de ses collections au cours des dernières années.

Cependant, le rapport de l'ESGBU ne rend pas compte de la consultation sur place des documents audiovisuels et des documents électroniques (indicateurs nouvellement proposés par l'ESGBU) qui constituent une large part de l'offre documentaire de Rennes 2 et offrent un potentiel de satisfaction important auprès des étudiants en langues et en arts par exemple. La liste des indicateurs utilisés par l'ESGBU doit être complétée par des éléments de mesure de cette consultation sur place pour refléter pleinement l'activité du service.

D'autre part, la circulation des documents rapportée aux domaines d'acquisition ne peut être mesurée par les ratios proposés au niveau national. Des indicateurs locaux doivent être ajoutés à la vision d'ensemble qu'offre l'enquête statistique de la SDBD.

Enfin, les ratios choisis pour évaluer les services doivent se rapporter à des objectifs et pour cela croiser des informations de nature diverse.

3.2.2. Données croisées : des objectifs politiques aux paramètres documentaires

L'ESGBU regroupe les données recueillies en quatre catégories : Activité, Moyens, Collections et accroissement des collections, ce qui peut se traduire par

[47] Voir Annexe 1, Bibliothèques de lettres et sciences humaines en France

Droits d'auteur réservés.

une évaluation centrée sur l'utilisation et, dans une moindre mesure, une évaluation basée sur les contenus.

Pour répondre aux objectifs documentaires du SCD (3.1), une évaluation à objectifs logistiques permet, en reprenant certaines données de l'ESGBU, d'élargir les données à tester.

Entrées / Sorties de la collection	Désherbage, Pilon et Echanges	Grille de sélection	Choix des sources d'information
Accessibilité	Equilibre BU/BS (+ navettes ?)	Re-cotations	magasin / libre accès
Valorisation des fonds	Niveaux de collection	Nombre d'exemplaires empruntables	Gestion particulière liée au support

Tableau 3

De plus, des paramètres fins de contenu des collections sont à prendre en compte.

	Enseignements / Concours	Culture générale	3e cycle et Recherche
Couverture par support	Rythme des acquisitions	Environnement documentaire rennais	
Couverture par âge de la collection	Politique de conservation		
Couverture par niveau	Nombre d'étudiants	Usagers cibles	
Couverture par bibliothèque	BC/BUFR	BC	BC/BUFR

Tableau 4

Droits d'auteur réservés.

Croisement des données : des enseignements au classement Dewey

Malgré les difficultés rencontrées pour évaluer les fonds existants alors que Loris était en cours de déploiement, le croisement des informations recueillies dans les maquettes des enseignements et dans les catalogues des bibliothèques donne quelques résultats.

Pour obtenir une vision fine des domaines à traiter par les collections à partir des libellés et résumés rapides descriptifs des enseignements, un tableau de mise en relation des thématiques et disciplines enseignées, des bibliographies des enseignants, et des fonds des bibliothèques a été fait (échantillon limité de références en histoire de l'art[48]).

Il met en évidence plusieurs problèmes dans le signalement des collections et la politique d'acquisition. Dans le catalogue, subsistent des erreurs de chargement informatique, des doublons et parfois l'absence de donnée locales. Par ailleurs, si les titres figurant aux bibliographies « officielles » sont en très grande partie présents au catalogue, pour un titre recommandé par un prescripteur, le nombre d'exemplaires varie de 1 à 19. Les raisons de la répartition de ces exemplaires entre bibliothèques ne sont pas facile à décrypter : 8 / 2, 10 / 1, 7 / 0. Les ouvrages prescrits en L1 et L2 sont majoritairement proposées par la bibliothèque centrale, avec parfois, un exemplaire ou deux existant en BUFR.

Certains ouvrages se trouvent à la fois en bibliothèque de sciences sociales, en bibliothèque de sciences humaines et en bibliothèque centrale : cette répartition n'est pas choquante mais il faudrait croiser les informations concernant le prêt des différents exemplaires pour déterminer le taux de réussite du classement dans chaque lieu.

Enfin, en cas d'exemplaires multiples au sein du réseau, la politique en terme d'exclus du prêt est à revoir : là encore, des variations importantes d'un titre à l'autre, qui ne semblent pas justifiées par la qualité du document.

[48] Voir Annexes

Droits d'auteur réservés.

Manques et propositions :

Un champ « prescripteur » manque dans les données de description bibliographique : ce champ permet d'isoler des documents des lots touchés par le critère de l'âge de la collection. Il faudrait cependant résoudre la question du départ éventuel du prescripteur et du devenir des collections : de fait, si l'ouvrage n'est plus au programme, il n'est plus prioritaire pour les exemplaires multiples et peut être rangé en magasin ou pilonné.

Des segments de collections dépassant le cadre des cotes du libre accès : donner les cotes correspondantes et construire une série de mots clés servant à identifier l'échantillon dans le catalogue.

L'identification des manques par domaine n'est pas possible dans le cadre de ce travail et nécessite de recourir à l'expertise des acquéreurs et experts enseignants de chaque domaine.

Croisement des données : de la fréquentation au taux d'utilisation des collections thématiques

Dans cette optique, et aux vues de la multiplicité des supports et des pratiques étudiantes, il est tout à fait incontournable de prendre en compte la consultation sur place des documents et en plus du cas de l'audiovisuel, des périodiques, des documents électroniques, d'étudier la part prise par la communication des documents classés en magasin.

On cherche donc à segmenter l'offre documentaire mais aussi les publics, pour peut être identifier des publics « cibles » et infléchir la politique d'acquisition en place. Les ratios utiles semblent être :

Prêts /Communications /Consultations par cote
Prêts /Communications /Consultations par collections
Prêts /Communications /Consultations par niveau de collection et par lieu
Prêts /Communications /Consultations par niveau étudiant et par lieu
Prêts /Communications /Consultations par âge de collection
Prêts /Communications /Consultations par période l'année

Droits d'auteur réservés.

Avec, pour chaque indicateur, des résultats donnés par bibliothèque et pour l'ensemble de la collection (Bu centrale + bibliothèques associées).
Les bibliothèques de sciences humaines et d'anglais réalisent un bilan annuel de leur activité qui contient déjà ces éléments. Particulièrement riches en enseignements, ces bilans décrivent le lectorat et la circulation des documents en les rapportant aux domaines d'excellence de la bibliothèque.
A la bibliothèque de sciences humaines, l'on peut décrire un lectorat de second cycle (74%) majoritairement inscrit dans les filières de l'UFR (85%), dominé par les étudiants de psychologie (60%) réalisant des emprunts en psychologie, sociologie et sciences de l'éducation. Les collections intéressent également les étudiants de sports, géographie, AES, lettres pour des domaines interdisciplinaires ou à la marge de leurs études principales. Les collaborations entre professionnels permettent, sur la base d'une connaissance fine de leurs publics, de faire progresser les fonds voisins par des suggestions d'achat.

Croisement des données : du niveau universitaire ?
Il semble tout à fait illusoire de coder le niveau de chaque document lors de sa description. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'analyse des circulations d'ouvrages correspondent mieux à la réalité des usages.

4. Evolution des outils de gestion des collections

Comment mettre en place la dynamique du travail sur les collections ? 400 000 ouvrages, et peu de temps à consacrer à des réunions longues et difficiles à mener sont propres à faire douter du projet. Il faut donc fédérer les énergies et déléguer pour réaliser le projet. En d'autres termes, on va s'interroger sur le « qui fait quoi ? »
Les acteurs principaux sont les responsables de collections et le coordinateur des acquisitions, auxquels on peut ajouter un responsable des statistiques. Cette fonction reste à définir car elle n'est pas attribuée dans le SCD : la maîtrise de l'outil Excel, des outils statistiques de Loris et de l'ESGBU apparaissent comme nécessaires pour mener à bien la centralisation de toutes ces informations et

Droits d'auteur réservés.

l'édition de tableaux statistiques réguliers. Le responsable des statistiques aurait à sa charge la production d'un bilan annuel d'activités, complétant ainsi les informations de l'ESGBU par des données locales.

4.1. Boite à outils des responsables de collections

Nous avons recherché les paramètres et les outils permettant de segmenter les collections et de proposer des éléments utiles à la gestion des collections par les acquéreurs. Pour la plupart, ils existent déjà, au moins partiellement (bilans des bibliothèques associées par exemple). L'objectif est de rédiger un plan de développement des collections argumenté par grand domaine en regroupant les informations collectées par chaque acquéreur.

Pour cela, nous nous sommes inspirés des résultats de l'enquête réalisée auprès des acquéreurs et, malgré la disparité des réponses, de grande lignes se détachent.

Programme annuel d'acquisitions

Actuellement, la répartition des budgets se fait selon des regroupements de disciplines en fonction des acquéreurs destinataires des crédits. Le calcul utilise des coefficients pondérateurs positifs pour ajuster le budget à la situation réelle de la discipline dans l'université. Exemple : nombre d'étudiants, présence d'une BUFR, coût moyen d'un ouvrage dans la discipline, préparation aux concours…

Les catégories retenues sont les suivantes :

Généralités (bibliographie, bibliothéconomie, fonds professionnel)
Langues (allemand, anglais, langues romanes, langues slaves et orientales, langues celtiques)
Arts, Lettres et Communication (arts du spectacle, musique, lettres, sciences du langage, littérature générale ; communication)
Sciences humaines (psychologie, sociologie, philosophie, sciences de l'éducation)
Sciences sociales (histoire, géographie, AES, MASS)
APS
Médiathèque de langues
Espace audiovisuel
Livre ancien

A terme, on peut concevoir d'affiner ce tableau en y ajoutant des informations sur l'utilisation de ce budget. Chaque responsable de fonds, à condition de bénéficier d'outils simples et rapides, serait chargé de la réalisation de ce tableau.

Droits d'auteur réservés.

Exemple : tableau proposé par la responsable de la bibliothèque des sciences humaines (acquisitions 2001).

La moyenne des prêts pour les nouveautés (achats de l'année en cours) est de 3.94 emprunts par titre.

Utilisation des budgets (Sciences Humaines)				Source (origine de la sélection pour les acquisitions)						
	Vol.	Titres	BS/BU	Ens.	Et.	Cours	LH	Pr.	Bib.	Suivi
Livres français	295	265	35.5%	27%	8%	3%	20%	35%	5.5%	1.5%
Livres étrangers	33	33	0%	100%						

BS/BU = taux de recouvrement avec les achats de la bibliothèque centrale

Ens. = prescriptions des enseignants

Et. = Suggestions des étudiants

Cours = bibliographies des cours, suggestion des moniteurs étudiants.

LH = Livres Hebdo

Pr. = Presse spécialisée avec critiques de parutions

Presse = critiques parues dans la presse spécialisée

Bib. = remplacement des ouvrages perdus ou volés.

Suivi = Suivi des collections par les bibliothécaires (remise à niveau du fonds et collections éditoriales achetées systématiquement).

Droits d'auteur réservés.

Il reste à développer un outil de type « programme prévisionnel annuel » axé sur les besoins des collections et se dégageant des contraintes budgétaires, ou plutôt, faisant émerger les besoins en crédits exceptionnels ou bien en crédits spécifiques (Programmes spécifiques d'accroissement des fonds : CNL, par exemple).

Programme prévisionnel annuel

(Exemple[49] de tableau de bord de l'acquéreur) : la collection est découpée par segments ou sous domaines. « Le tableau de bord permet à l'acquéreur de déterminer à l'avance le schéma directeur de ses acquisitions annuelles en tenant compte des critères les plus importants : répartition budgétaire, différenciation entre la part relative au fonds de base et celle relative à l'actualité, découpage par niveaux d'usages, répartition par sites d'affectations et par supports… »

Sous-Domaines	% budget acquisition	Estimation nombre de titres	Reprise de fonds*	Actualité	Niveaux	Sites
Dictionnaires						
Méthodologie, Enseignement						
Histoire du domaine						

*« La reprise de fonds est la part de la collection relative à l'information de base, ce qui constitue l'ossature référentielle du domaine »

Profil de la collection : un état des lieux annuel

Il précisera les niveaux, langue(s), place dans l'actualité, les domaines et sous domaines, types de documents (œuvres originales, traductions…), supports, et des éléments permettant d'apprécier l'activité du fonds (circulation, désherbage, dons…).

[49] d'après B. Calenge, Cours sur les politiques documentaires, DCB13, 2004

Droits d'auteur réservés.

Sélection des acquisitions (protocoles de sélection)

Priorités année en cours
Sources d'information, partenariats et outils pour la sélection etc.
Axes transdisciplinaires
Outils de sélection particuliers
Thèmes pluriannuels
Répartition courant / rétrospectif
Problème du recueil des informations sur les disciplines enseignements et filières : ou sont les étudiants ? cas des UED.

Les protocoles de sélection sont destinés à l'usage interne des acquéreurs. Il en existe un par plan de développement des collections. Ils contiennent des éléments communs à tous les domaines (règles budgétaires, arbitrage entre thèmes, règles de désherbage, échéanciers collectifs, outils de sélection collectifs) et des éléments propres à chaque protocole (voir tableau ci dessus).

Désherbage

La méthode de désherbage des collections DC propose des instructions d'élimination formalisée pour chaque catégorie d'ouvrages. Les formules comprennent trois parties :

- Nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal (âge de l'information contenue dans le livre)
- Nombre d'années écoulées sans prêts
- Présence de plusieurs facteurs dits « IOUPI », acronyme résumant les cinq critères d'élimination d'un ouvrage (I, incorrect ou fausse information ; O, ordinaire, superficiel, médiocre ; U, usé, détérioré, laid ; P, périmé ; I, Inapproprié, ne correspond pas au fonds).

En général, le nombre d'années de prêts est fixé à trois ans. Mais l'âge limité du livre varie considérablement suivant les domaines.

Exemple : la formule 8/3/IOUPI résume la politique de désherbage pour un fonds particulier en donnant pour candidat à l'élimination tout livre qui a plus de huit ans, dont le dernier prêt remonte à plus de trois ans, qui possède un ou plusieurs facteurs IOUPI.

Droits d'auteur réservés.

Liste fermée de cotes

Cotes Dewey, cotes « inventaires » et cotes issues des classifications locales dans les bibliothèques associées seront les outils principaux pour l'extraction d'informations statistiques à partir du SIGB. Elles permettent la segmentation du fonds, fournissent sa volumétrie et permettent d'améliorer le suivi des espaces du libre accès. Dans le cas des cotations différentes de celle de la BU centrale, il sera intéressant de chiffrer le temps nécessaire à la recotation en cas de déménagement (délocalisations de collections obsolètes au regard des objectifs de la bibliothèque d'UFR mais que l'on décide de conserver dans les magasins de la bibliothèque centrale).

Corpus d'auteurs

Utiliser le catalogue Loris pour le travail rétrospectif, associer ce travail de liste d'auteur à la cotation en salle de libre accès. L'objectif est de recenser et de valoriser la représentation d'auteurs phares de la discipline, d'auteurs exerçant à l'université mais aussi faciliter le travail de recherche d'information pour les lecteurs, et le regroupement d'œuvres touchant à plusieurs disciplines.

Catalogue des suggestions d'acquisitions

Liste de prescripteurs et liste de titres avec la mention de l'état de la commande, avec les éventuelles suites à y donner : réimpressions, achats en antiquariat, etc.
Là encore, le catalogue Loris permet de coder la nature de la suggestion d'acquisition dès sa saisie, et de prévoir de ne commander que des suggestions d'un même niveau (urgence, lieu, etc.)

Fiches d'objectifs pour la collection

Fiches d'objectifs du plan de développement des collections : exemple de la Bibliothèque centrale et universitaire de Lausanne (BCUL)

Domaines	Bibliothèque centrale				
	Français	Anglais	Allemand	Italien	Autres
Domaine 1	5	4	3	2	1

Droits d'auteur réservés.

5 =exhaustivité

4 = collection de recherche

3 = 1er et 2e cycle

2 = collection de base

1 = collection minimale (dons, échanges)

0 = pas d'acquisitions

4.2. Travail en réseau. Priorités collectives

Priorités collectives :

Il ressort de l'enquête réalisée auprès des responsables de collections que les deux priorités communes à tous sont : le renseignement de la documentation utile aux programmes et l'aide à la préparation des concours préparés à Rennes 2. Le soutien à la recherche reste dispersé entre les différents pôles d'acquisitions en fonction de la proximité des équipes de recherche. Exemple : Fonds Faulkner par la BU centrale ; Géographie par la BUFR de géographie. Il conviendra de repérer les disciplines apparentées, les interlocuteurs pour la recherche et de valoriser les pôles d'excellence de Rennes 2 : Arts, Langues, sciences humaines.

Travail en réseau :

Il se traduit par la mise en place de groupes de travail dépassant le cadre de l'appartenance à l'une ou l'autre des sections ou services.

Problèmes à régler :

- Catalogue collectif : des retards dans la conversion rétrospective, des erreurs de signalement des collections ou de chargements informatiques (doublons, choix de catalogage, absence de données locales).
- Modification du paramétrage de Loris : il est logique de penser qu'au sein d'un SIGB, les acquéreurs puissent visualiser les lignes de commandes de leurs collègues. C'est un outil essentiel de la mutualisation des énergies. Certains interrogations peuvent nécessiter le développement de nouveaux champs (module catalogue).

Droits d'auteur réservés.

- Formations à la politique d'acquisition : des sessions de formation à la politique documentaire peuvent être demandées au CFCB, déjà partie prenante d'un programme spécifique pour l'Université de Bretagne Sud.

4.3. Synthèse de l'existant

Les collections de la BU centrale vont en s'accroissent et se « rajeunissent ». les bibliothèques d'UFR obtiennent un large succès auprès des lecteurs et affirment une complémentarité de collections et de services avec la BU centrale. Enfin, le lectorat sanctionne ces efforts par une fréquentation accrue, tout particulièrement dans les bibliothèques de proximité.
Les quelques tableaux et graphes suivants témoignent illustrent ce processus.

Figure 2 : Domaines et groupes de cotes correspondants

Z	*Y*	*X*	*W*	*U*	*V*	*S*
Histoire	Géographie	Langues	Arts, sports	Religion	Droit, économie, gestion	Philosophie, Psychologie, Sociologie

Par approximation à partir de la connaissance du classement en libre accès, l'on peut se faire une idée des domaines les mieux représentés : les cotes commençant par X, Y, etc. ne sont pas utilisées dans les BUFR. On y rencontre un classement Dewey brut ou bien un classement local réalisé par les professeurs.

Droits d'auteur réservés.

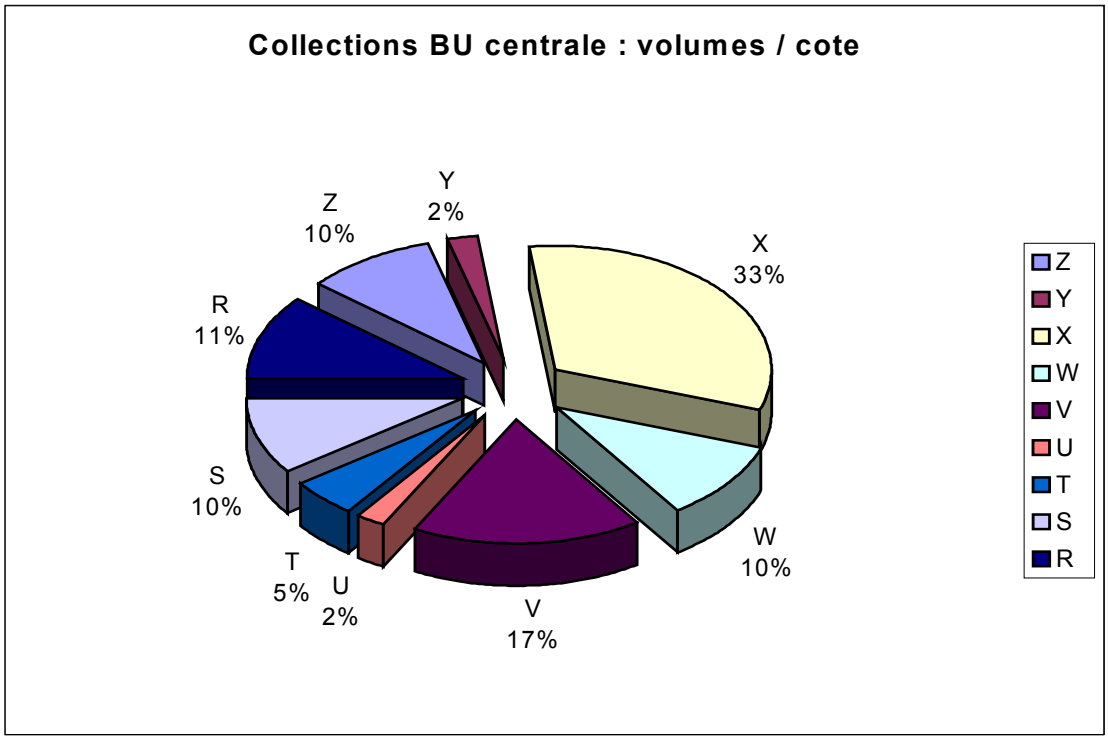

Figure 3 : Répartition des collections par cotes

Langues et littératures sont relayées par des BUFR en anglais, langues celtiques, langues romanes (fonds intégré aux collections de la BU centrale) et par les espaces audiovisuels (Médiathèque de langues, EAV). Elles desservent des populations de Licence, Master et Doctorat des filières littéraires et linguistiques (anglais, allemand, LEA…) et les préparations aux concours.

L'UFR ALC bénéficie donc d'un support documentaire appuyé. Les sciences humaines (cotes S) qui reçoivent le plus grand nombre d'étudiants semblent encore en déficit d'une offre documentaire spécialisée.

Les collections de sciences sociales sont en cours de rétro conversion et il est difficile d'apposer un jugement d'adéquation de la documentation à la carrière LMD et aux laboratoires présents dans l'université. Des bibliothèques de laboratoire, satellites des UFR, complètent les apports du SCD.

Une évaluation rapide des rapports entre étudiants inscrits dans les filières et nombre de volumes présents à la Bibliothèque centrale permet d'apprécier la force de l'offre apportée par les BUFR.

Droits d'auteur réservés.

Etudiants par filière			Volumes BU centrale		
Langues	3564	20%	X, langues et littératures	88737	32%
Arts	2880	16%	W, Arts et sports	28590	10%
Psychologie	2737	15%	S, Sciences humaines	27453	10%

(présence d'une bibliothèque d'UFR en sciences humaines, en APS, en anglais)

Figure 4 : Age des collections

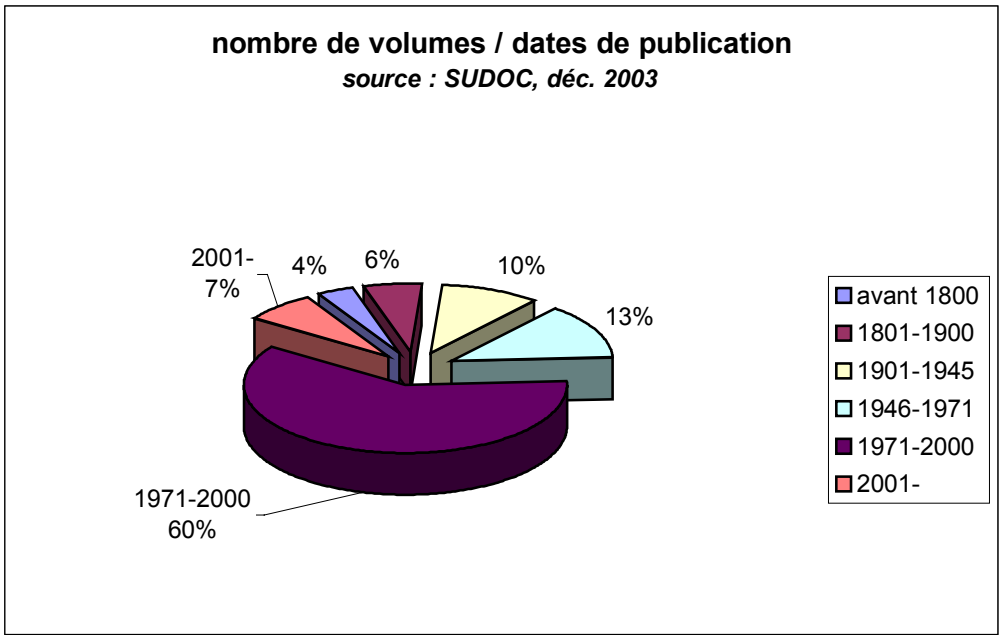

L'âge des collection témoigne de l'effort de remise à niveau des fonds entrepris depuis dix ans. Les chiffres seraient à affiner par tranche de dix ans pour estimer plus précisément l'échantillon de collections susceptible d'être remis en magasin, pilonné ou au contraire valorisé pour son adéquation avec les besoins de l'université.

Droits d'auteur réservés.

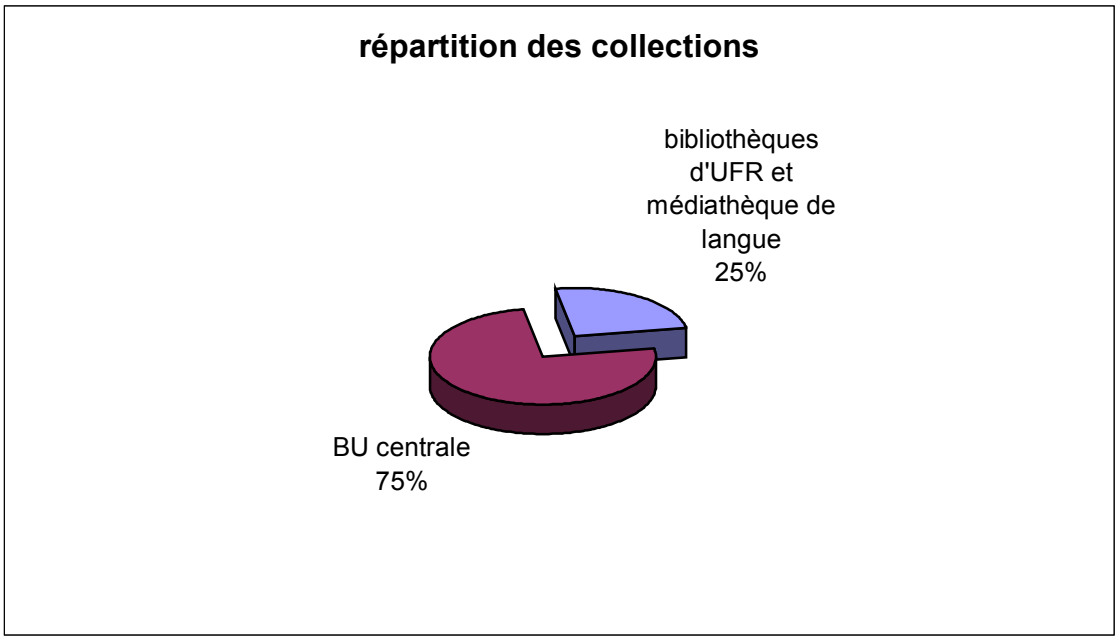

Figure 5 : Répartition des collections par bibliothèques

Compte tenu des travaux d'étudiants et des collections en cours de conversion rétrospective dans les bibliothèques d'UFR, cette répartition n'est qu'indicative.

Cependant, il est notable que la bibliothèque centrale souffre d'un déficit de fréquentation et l'objet de la politique documentaire sera entre autres de proposer des cheminements au travers de l'ensemble du réseau documentaire de l'université : formations, mais aussi cartographie plus lisible et sans doutes, des services nouveaux (prêts particuliers, etc.)

Droits d'auteur réservés.

Figure 6 : Accroissement

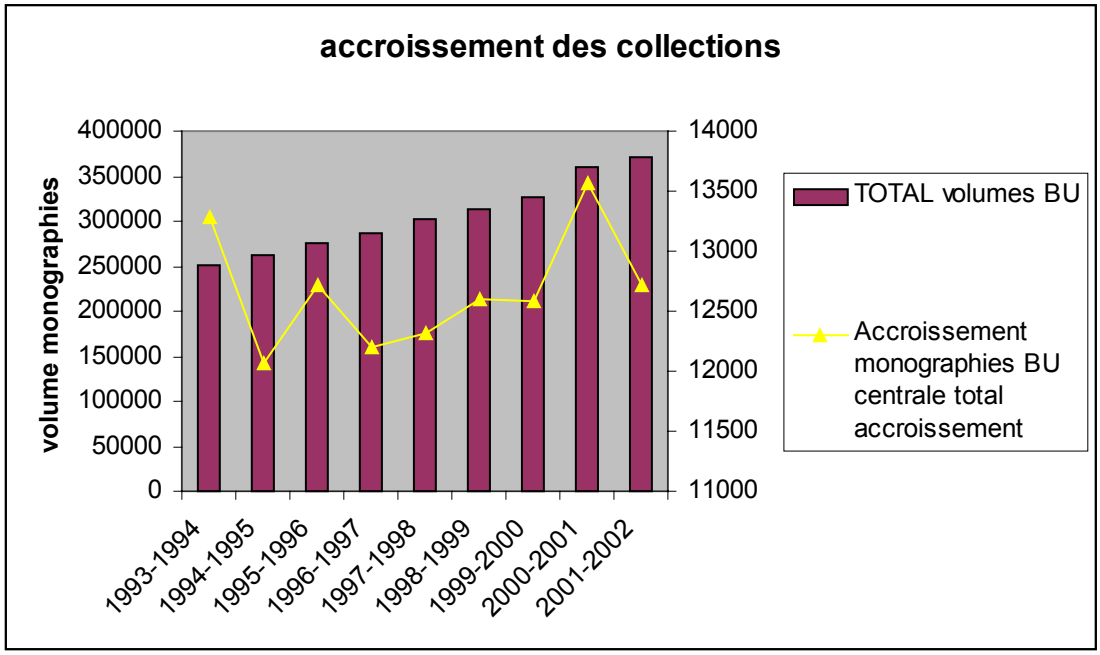

Figure 7 : Satisfecit offert par l'augmentation régulière de la fréquentation

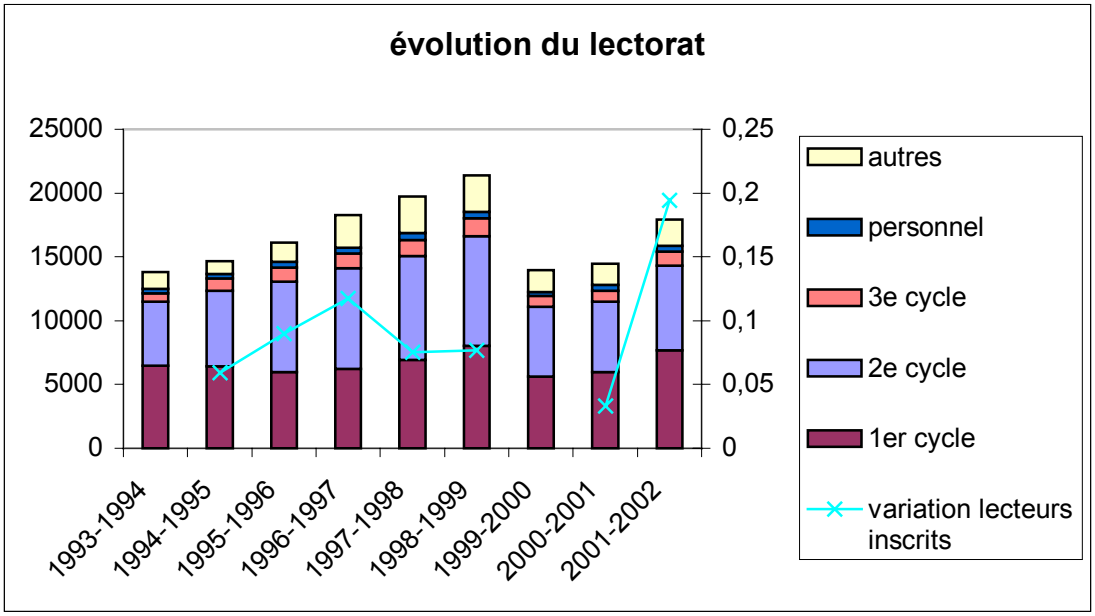

Droits d'auteur réservés.

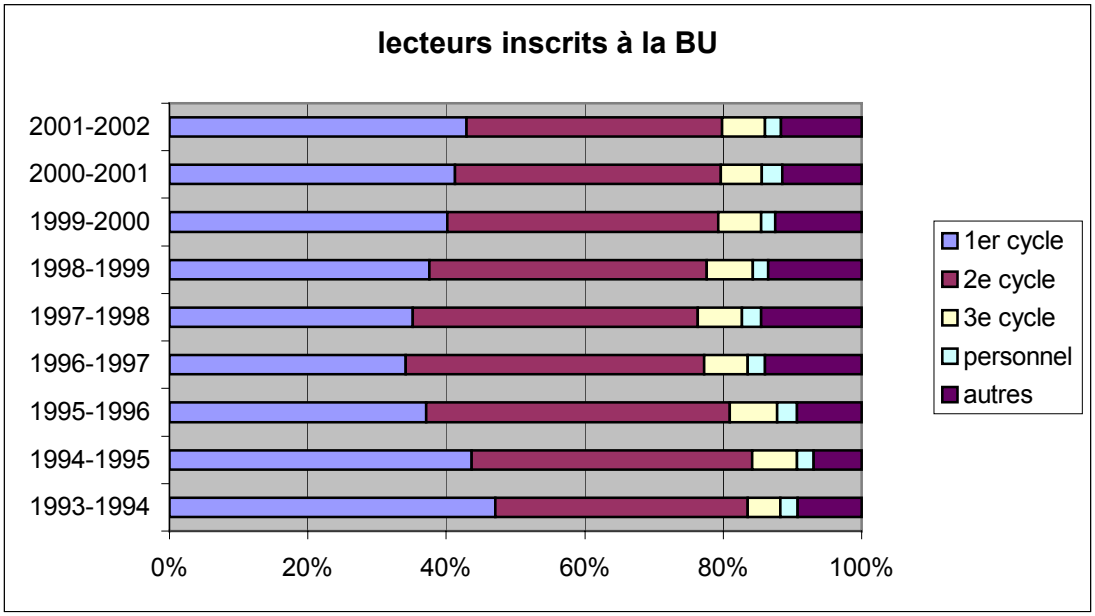

Figure 8 : Part des premiers cycles dans les lecteurs inscrits à la bibliothèque

Près de 80% des inscrits à la Bibliothèques sont des étudiants de Licence et Master 1.

5. Conclusions

Des conclusions sur la concordance entre objectifs et gestion des collections pourront être tirées à partir de trois travaux restant à réaliser : un travail sur la discipline : les thèmes principaux, les thèmes annexes ; un travail de recueil d'indicateurs qui traduisent l'activité de la collection et enfin un travail de réorganisation des achats.

Droits d'auteur réservés.

Propositions pour une politique documentaire adaptée au LMD

Les documents qui vont ponctuer le processus de mise en place d'une politique documentaire sont les suivants [50] :

- Charte des collections : elle propose les objectifs documentaires généraux de l'établissement ou de la section.
- Plans de développement des collections : ils mettent en œuvre la charte des collections, et constituent le plan de travail pour 3 ans à 4 ans au plus.
- Programme budgétaire : programme annuel d'acquisitions décrivant la répartition par contenus, supports et localisations (annuel).
- Protocoles de sélection : ils sont propres aux sélectionneurs, regroupent les procédures, règles, échéanciers propres à chaque acquéreur, les sujets (comprenant les sujets de concertation interne : arbitrages entre thèmes, axes transdisciplinaires, priorités année en cours, courant / rétrospectif, liste des titres pour les supports peu nombreux dans le thème, liste des documents à renouveler chaque année), les règles de désherbage, les outils de sélection (collectifs, particuliers) et les sources (partenaires et recours).

1. Méthodologie

L'analyse quantitative de chaque segment de collection est faite au sein des groupes thématiques sur la base des indicateurs et tableaux de bords alimentés pendant une période test de quelques mois. C'est l'inventaire des ressources initial qui précède cette étape qui sera le plus long : volumétrie, répartition par classes Dewey, niveau, âge… Cette analyse précise la cartographie des collections et sert de support aux propositions concernant le rôle des bibliothèques thématiques. On cherche ainsi à dépasser les écueils du classement Dewey et l'on complète l'analyse statistique par des tests de recoupement des collections du SCD avec des bibliographies thématiques interdisciplinaires (travail de récolte des bibliographies

[50] d'après Bertrand Calenge. *Conduire une politique documentaire*, Ed. du Cercle de la librairie, 1999

Droits d'auteur réservés.

à réaliser par les acquéreurs) et par le dépouillement des programmes de chaque filière pour chaque cycle d'étude. On évaluera la place de la littérature grise, des ouvrages rares (petits éditeurs, ouvrages indisponibles,…) et la complémentarité entre les supports. La consultation des interlocuteurs documentaires complète à chaque étape du processus la viabilité du projet et valide l'état d'avancement des analyses.

Enfin, la rédaction de la charte des collections sera réalisée à la fin de l'année 2007 pour être intégrée au prochain contrat d'établissement.

2. Planification

La mise en œuvre du projet mobilise l'ensemble de l'équipe du SCD. Dans une première phase de mise au point, des réunions d'information et des séances de formations sont envisagées, avec pour objectifs de répondre aux questions « que va-t-on faire ? », « Comment ? » et « Pourquoi ? ».

Cette première phase de consultation et de répartition des rôles aboutit à la formulation d'un mode de fonctionnement à l'intérieur du SCD. Après ajustements éventuels, elle ouvre le travail d'évaluation quantitative et qualitative des collections (octobre 2005 à juin 2006) et d'élaboration de documents pour la gestion des collections. La politique documentaire du réseau des bibliothèques de Rennes 2 devrait ainsi voir le jour en 2008, au moment de la négociation du plan quadriennal de l'université.

Droits d'auteur réservés.

<table>
<tr><th colspan="3">Echéancier général</th></tr>
<tr><th>Mai –septembre 2005</th><th>Octobre 2005- juin 2006</th><th>Septembre 2007-juin 2008</th></tr>
<tr><td><u>Préparation du projet</u> : Répartition des rôles (coordinateur, groupes de travail) et préparation des outils pour l'évaluation</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td><u>Evaluation</u> quantitative des collections (oct.2005 - févr. 2006)</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td><u>Evaluation</u> qualitative des collections (mar. - juin 2006)</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td><u>Réalisation des outils de gestion</u> des collections (septembre – décembre 2007)</td></tr>
<tr><td>Septembre 2007 à Juin 2008 (2e partie)</td><td colspan="2">Rédaction de la politique documentaire du SCD + fiches d'objectifs pour chaque secteur (janvier – juin 2008)</td></tr>
</table>

3. Plans de développement des collections (PDC)

Le PDC comprend une partie rédigée et des tableaux. Dans la partie rédigée, l'on réunira la définition précise du thème et son apparentement avec des thèmes voisins, les publics visés, l'énoncé de principes concernant le choix des différents supports, les durées de vie souhaitées et les niveaux de compétence requis pour aborder ces collections, les priorités concernant les différents paramètres documentaires. Le PDC peut être rédigé pour quatre ans, et être réévalué au

Droits d'auteur réservés.

moment de la construction du Contrat d'établissement comme la charte documentaire.

3.1. Thématiques

Les pôles thématiques proposés pour constituer les groupes de travail sont les suivants :

Arts : arts plastiques, arts appliqués et design, histoire de l'art et archéologie, arts du spectacle, musique
Lettres et Communication
Langues
Sciences humaines (+ APS)
Sciences sociales
Références : dictionnaires, bibliographie, disciplines non enseignées, « autres ressources »

Les questions transverses pourront être revues au cours de réunions générales ou par l'intermédiaire du groupe « références ».

3.2. Indicateurs et tableaux de bord

La synthèse des propositions énoncées dans le chapitre précédent oriente la rédaction d'un tableau de bord vers quatre axes classiques : Circulation, Collections, Usagers, Budgets. Les nouveaux outils, personnalisés par thématique, devraient ouvrir la voie à une répartition contrôlée des rôles au sein du réseau des bibliothèques lors des achats de livres, mais ils permettront aussi de réunir autour d'un même thème les responsables des périodiques, de la documentation numérique et de l'audiovisuel.

Pour chaque fonds, un tableau de bord général du type de celui qui suit offre un outil d'analyse et d'aide à la décision, tout en alimentant le projet de plan de développement des collections.

Droits d'auteur réservés.

THEME (fonds) : état des lieux en …		LOCALISATION						
		BU	BS APS	BS SH	BS SC	BS ALC	BS Musique	Médiathèque
Monographies	L.A.							
	magasin							
Périod.	L.A.							
	magasin							
AV	DVD							
	VHS							
Doc. Electr.								
Cartes								
Autres								

BS = bibliothèque spécialisée (bibliothèque d'UFR). BS SC = sciences sociales, BS SH = BS Sciences humaines

Périod. = périodiques ;

AV = documents audiovisuels ;

Doc. Electr. = documents électroniques (séparer périodiques électroniques, BD prises par abonnement et CD-Roms) ;

L.A. = Libre accès.

Pour chaque colonne du tableau (chaque localisation) et dans une colonne « total », les quatre éléments suivants sont à renseigner :

Volumétrie = nombre de volumes et nombre de titres pour les monographies et thèses, mètres linéaires pour les périodiques, nombre d'utilisateurs simultanés pour les licences de documents électroniques (étudier la possibilité de d'utiliser des grilles d'analyse de sites ?), nombre d'unités pour les documents audiovisuels et les cartes (différencier titres et exemplaires)
Usagers (inscrits à l'une des bibliothèques) : nombre, qualificatifs (filières), part des « actifs)

Droits d'auteur réservés.

Circulation = prêts à domicile, prêts entre bibliothèques, communications indirectes, consultations sur place
Budget annuel

Les objectifs de la couverture de la discipline ou du domaine dans l'université sont donnés en préalable. Les indicateurs retenus pour Rennes 2 (sous réserve de validation) ambitionnent d'analyser l'adéquation de la collection aux besoins des usagers (part des nouveaux achats) par grands thèmes et l'évolution des pratiques des usagers (profils et habitude d'emprunts et de consultation). Parmi les collections sous utilisées, il faudra distinguer clairement la part intangible (celle que l'on propose et que l'on conserve même si elle n'est pas empruntée) et la part de sous utilisation « non voulue », afin d'en dégager des motifs et des axes de résolution de cette sous utilisation (valorisation, ou bien reclassement, pilon, échange, don).

Ratios proposés :

Evolution de la collection :

- prêts des nouveautés,
- budget correspondant, par sous domaines.
- Profondeur des fonds

Evolution des prêts : prêt par cote, par bibliothèque, par période de l'année.

Evolution des usagers :

- Volumes / étudiants
- Prêts / étudiants
- Achats et budgets / étudiants
- Rotation des fonds

Sur la base de ces tableaux analytiques, il devrait être possible de dégager des axes de travail sur la gestion des collections : désherbage, classement (cotes problématiques), répartition libre accès / magasins (et répartition bibliothèque centrale / bibliothèque spécialisée), réclamations ou recommandations des usagers, suggestions d'achats, taux d'échec des commandes courantes.

Droits d'auteur réservés.

3.3. Contraintes

3.3.1. Changement des pratiques ?

La place laissée à l'informel dans les relations avec les enseignants et les chercheurs n'est pas remise en question : elle s'enrichit d'un programme commun d'évaluation et de développement des ressources.

Les compétences universitaires des acquéreurs permettent d'envisager l'adaptation de modèles d'analyse et de développement des collections jugés complexes et l'insertion de nouvelles pratiques dans le quotidien des acquéreurs : la nouveauté reste formelle puisqu'il s'agit d'une clarification et d'une formulation d'éléments qui pour la plupart sont préexistants dans le SCD (voir pour cela le travail réalisé par les bibliothèques d'UFR pour la gestion de leurs acquisitions et l'analyse de leurs publics).

3.3.2. Répartition des disciplines par acquéreur

Les acquéreurs concernés par une même discipline se regroupent autour de thématiques plus générales, quelle que soit leur bibliothèque d'exercice et leur spécialisation par support. La tenue de réunions régulières amène à formaliser ces groupes de travail thématiques en désignant un responsable par thème (catégorie A) qui aura à sa charge le respect des échéances et la rédaction finale des tableaux analytiques pour le domaine désigné. Il recueillera les remarques et fera état des difficultés rencontrées au coordinateur des acquisitions.

Les groupes de travail ainsi constitués pourront traiter de plusieurs sous domaines.

3.3.3. Partenariats

Tout au long du projet, la collaboration avec les enseignants confirme (ou infléchit) le travail initié par le SCD : la mobilisation d'interlocuteurs documentaires, mais aussi la désignation d'experts de la discipline sera un atout majeur dans le suivi des thématiques. Ils peuvent être relayés par des tuteurs documentaires recrutés en début d'année universitaires et choisis pour leur compétence dans une discipline.

Droits d'auteur réservés.

3.4. Limites éditoriales

Les achats de livres universitaires ne représentent qu'une petite partie de l'offre éditoriale. C'est la conséquence de la sélection réalisée par les bibliothécaires, mais aussi de difficultés à se procurer certaines documents : disponibilité des titres réduite dans le temps, promotion trop faible, perte d'audience des prescripteurs… en parallèle à la désaffection des étudiants pour la lecture en dehors du strict cadre de la préparation des examens (lecture utilitaire). C'est aussi la conséquence de la part prise par les achats de documentation numérique.

Edition française de lettres et sciences humaines

	Nouveaux titres et rééditions	évolution
Arts et Sports	3838	0.2%
Littérature	17811	-0.8%
Géographie et histoire	4107	-11.6%
Religions	1277	-2.4%
Sciences de l'information	2202	-4.1%
Sciences sociales	8070	-8.8%
Psychologie	966	8.5%
Langage	540	-1.3%

Chiffres Edition française 2003 extraits de « Livres Hebdo » n°549 du 19 mars 2004

Place des bibliothèques universitaires dans le marché du livre universitaire.

« Sur un marché de 225 à 255 millions d'euros, à peine 30 millions (valorisation au prix public hors taxes) proviennent des bibliothèques ; en d'autres mots, même si une part non négligeable des ventes institutionnelles est vraisemblablement réalisée non par les B.U. mais par les unités de documentation des laboratoires et centres de recherche, le marché universitaire relève à plus de 80 % des achats de particuliers. »[51]

[51] Minon, Marc. *Édition universitaire et perspectives du numérique. 2, l'édition universitaire française*, Etude réalisée pour le SNE…avec la collaboration d'A. Langlois-Meurinne et E. Neu, [2002]. Disponible sur http://www.sne.fr/numerique/index.htm

Droits d'auteur réservés.

Par ailleurs, selon l'étude menée par Marc Minon pour le Syndicat national de l'édition, « le nombre d'ouvrages classés par Electre comme purement universitaire (s'adressant à cette cible) est de 3.799 ; et leur taux de présence en BU est de l'ordre de 25 % (chaque ouvrage est présent, en moyenne, dans un quart des bibliothèques universitaires). Le nombre d'ouvrages considérés comme s'adressant aux professionnels et spécialistes ou à un " public motivé ", mais étant présents en B.U., est de 6.943 (taux de présence en BU de l'ordre de 15 %). Alors que, selon la même méthodologie, l'auteur montre que le nombre d'ouvrages disponibles visant le marché universitaire, peut, lui, être estimé à 100.000 (98.988 fin 2002) ».

Pourtant, les bibliothèques ont un un rôle important à jouer :
« on estime que de 80 à 85 % des titres disponibles ne donnent pas lieu à des volumes de ventes supérieurs à 100 ouvrages par an - se caractérisent donc à la fois par des espoirs de vente limités - c'est d'ailleurs en ce domaine de l'édition que les premiers tirages sont les plus réduits - et par des cycles de vie longs. Bien que diffusés très majoritairement en librairies de 1er niveau, ils sont donc, à l'exception des manuels et des ouvrages visant également le " grand public cultivé " confrontés structurellement à deux problèmes majeurs, l'information de la clientèle (ou des prescripteurs) et l'exposition en points de vente, problèmes que le raccourcissement tendanciel de la durée des titres dans les librairies ne peut évidemment que renforcer. »
« une demande en recul malgré une augmentation de l'offre et une amélioration de la situation financière des BU » :

Droits d'auteur réservés.

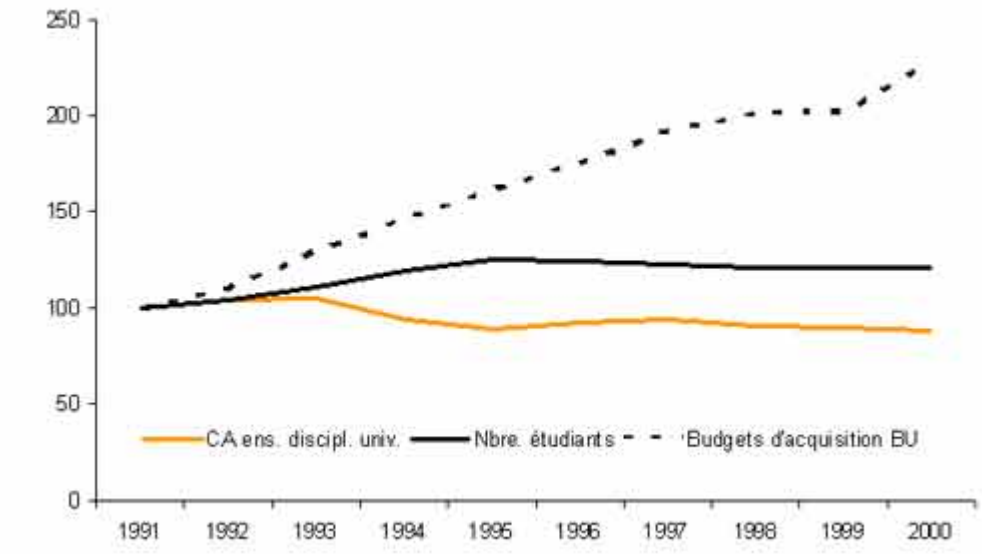

Conclusions : la disponibilité des titres est moins longue. Le marché du livre universitaire français est peu soutenu par les BU. La part des acquisitions de documents électroniques est devenu si importante que les achats de livres stagnent ou baissent, les BU n'offrant pas d'échantillon significatif de la production (Question de la sélection).

4. Charte

C'est le schéma général d'orientation qui servira de carte de visite au réseau documentaire de l'université. Il décrit les orientations et les grandes lignes de développement des collections. Il s'adresse aux usagers et aux responsables de l'université et est soumis à leur approbation.

La charte réaffirme la nature académique de la collections en s'appuyant sur des arguments d'ancienneté des collections (aspect patrimonial) et de spécialisation (publics). Elle permet de s'adresse à tous les segments de publics identifiés : dans l'université, les étudiants de licence, les chercheurs, les enseignants ; dans le réseau des universités bretonnes mais aussi dans le réseau des universités de lettres et sciences humaines et contribue à l'attractivité de l'université en accompagnant sont offre de formation. Par cette charte, le SCD fait part de son ambition de

Droits d'auteur réservés.

participer au rayonnement de l'Université et peut négocier les crédits supplémentaires nécessaires pour renouveler ses collections.

Missions de la bibliothèque :

Les missions du SCD sont fixées par leurs statuts. Il offre une documentation accessible à tous les publics de l'université en accord avec des règles de déontologie (à préciser lors de la rédaction de la charte).

Priorités sociales et informatives :

En accompagnement du déploiement de la réforme LMD, le SCD de l'université de Rennes 2 retient comme objectifs de couvrir les besoins en documentation des enseignements et de la recherche en suivant les priorités suivantes :

Enseignements et concours : les thématiques représentées dans les collections doivent soutenir en priorité les sujets enseignés à l'UHB.

Culture générale : pour la Licence, la bibliothèque centrale regroupe des outils de formation à la recherche documentaire et les documents de familiarisation avec une discipline. Les besoins communs à l'ensemble du réseau sont traités par la documentation électronique (développement des dictionnaires et encyclopédies accessibles depuis l'ensemble des postes informatiques de l'université). Les bibliothèques d'UFR constituent des pôles spécialisés par domaine de la connaissance et approfondissent leur offre en relayant la bibliothèque centrale pour les licence 3^{e} année et les masters.

Professionnalisation : les supports audiovisuels et électroniques doivent répondre aux recherches de documentation appliquée (cas de l'art, du droit…). En outre, chaque fonds disposera d'un espace destiné à présenter des documents pratiques (rapports d'entreprises, études économiques…) reflétant la présence de la discipline dans la vie économique et politique. Nous proposons de compléter le fonds dit de bibliographie par des collections d'aide à la recherche de stages, d'emplois, d'informations sur les filières universitaires… axées sur les pays européens.

Droits d'auteur réservés.

Thèmes et supports documentaires – Publics concernés

Le SCD s'efforce de mettre en rapport l'offre documentaire avec les effectifs étudiants. Pour les étudiants, cela peut se traduire par le nombre des exemplaires empruntables, par la possibilité de trouver sur place un exemplaire de chaque manuel, des outils de recherche, un état de l'art de la discipline qui l'occupe. Dans le contexte nouveau du LMD, les bibliothèques ambitionnent satisfaire à leurs besoins d'orientation, d'information, et de culture générale.

Pour les enseignants et les chercheurs, la présentation des services et collections propres à servir leur thématique (prêt entre bibliothèques, bibliographies, achats de livres et de documentation électronique) sera examinée composante par composante.

Les bibliothèques du SCD entretiennent des pôles d'excellence dans leurs collections échappant aux contraintes des effectifs : support documentaire de la recherche, fonds ancien, fonds spécialisés… La conservation des documents est donc sélective : la liste des types de documents soumis à élimination pourrait être fournie lors de l'élaboration de la charte. Les bibliothèques des UFR ne contiennent pas tous les documents utiles à la recherche d'information : leur spécialisation et leurs publics privilégiés énoncés, il incombe à la bibliothèque centrale de valoriser ses services et ses espaces en utilisant les outils de communication dont elle disposera bientôt (partenariats documentaires à valoriser par le système d'information futur du SCD : des services propres à chaque segment d'utilisateur peuvent être plus efficaces à distance qu'un appel à la fréquentation accrue de la bibliothèque centrale).

L'accroissement et la remise à niveau des collections ne peuvent se faire efficacement qu'avec le support financier adéquat. Des estimations chiffrées fournies à l'avance aux différentes instances de l'université peuvent ouvrir la voie à des programmes spécifiques de développement sur la base d'objectifs validés par tous.

Droits d'auteur réservés.

Droits d'auteur réservés.

5. Evaluation

L'évaluation concernera à la fois de l'état d'avancement du projet (construire un échéancier) et des résultats obtenus, en rapportant les moyens mobilisés aux objectifs de départ. La pertinence des outils de gestion nouvellement produits sera soumise à une phase de test d'au moins un an avant de rejoindre un programme d'évaluation de la politique de gestion des collections à proprement parler.

Si des éléments quantitatifs mesurables peuvent être significatifs (à la clôture des budgets ou bien en fin d'année scolaire, un bilan complet de l'activité de chaque segment de la collection sera communiqué au responsable des acquisitions), il sera néanmoins nécessaire d'envisager une consultation des interlocuteurs universitaires pour appréhender l'impact produit par l'entrée en vigueur de ces nouvelles procédures.
Enfin, la politique de développement des ressources documentaires est susceptible d'évolutions et doit pouvoir s'ajuster à des besoins nouveaux. La charte sera révisée régulièrement pour intégrer les changements éventuels (programmes nouveaux, changements budgétaires, évolution des différents supports…). L'introduction de la charte documentaire dans les négociations quadriennales du contrat d'établissement 2008-2011 permettrait d'associer plus étroitement les objectifs de la bibliothèque avec ceux de l'université, et d'obtenir la validation des orientations proposées. La charte documentaire du Service commun de la documentation de l'université de Rennes 2 devra ainsi être présentée et votée au Conseil d'administration de l'Université avant d'être mise en application (légitimité politique essentielle).

Droits d'auteur réservés.

Conclusion

Au terme de ce travail, nous pouvons fournir quelques préalables à une politique d'acquisition dans l'université de Rennes 2. La réforme LMD amène les étudiants à individualiser leur parcours et à mobiliser plus largement les ressources informationnelles proposées par leur environnement universitaire, y compris les bibliothèques.

La revalorisation de la culture générale, au cœur d'une discipline, et plus largement, pour la construction d'un avenir professionnel valide le travail de construction et de consolidation de l'offre documentaire effectué par le SCD. Ce contexte nouveau amène néanmoins à s'interroger sur la nature des services à rendre pour rendre plus efficients les résultats obtenus en peu d'année : utilisation du système d'informations pour développer les services à distance, accompagnement personnalisé des recherches en salle de lecture, fourniture de bibliographies, etc.

Il reste à formaliser les manques et les points forts de ces fonds, à rédiger la charte documentaire pour l'ensemble du réseau des bibliothèques de Rennes 2 ainsi que des plans de développement des collections par équipes « mixtes », c'est à dire ne tenant compte que des domaines à traiter et non des supports d'information ou de la localisation des collections au sein de l'université. Le Site de Saint Brieuc n'est pas cité dans mon rapport mais il sera associé au travail de construction progressive des outils de gestion et de communication proposés ici.

La planification de ces opérations doit se dérouler sur plusieurs années mais il ne peut être fait l'économie de l'énoncé clair et consensuel des axes de développement des collections. Le travail de gestion, la communication avec les tutelles, et la qualité des services rendus en seront modifiées, dans le sens d'une adéquation plus étroite des collections avec les attentes des usagers de l'établissement.

Droits d'auteur réservés.

Bibliographie

UNIVERSITE DE RENNES 2 - HAUTE BRETAGNE. Service commun de la documentation. *Projet d'établissement 2004-2007,* [2004]. 46 p.

UNIVERSITE DE RENNES 2 - HAUTE BRETAGNE. Service commun de la documentation. *La gestion et le développement des ressources documentaires : Projet d'établissement 2004-2007,* [2004].

UNIVERSITE DE RENNES 2 - HAUTE BRETAGNE. Service commun de la documentation. *Bilan du contrat d'établissement 2000-2003.* [2003]

COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL (France). *L'Université Rennes 2* [en ligne] *: rapport d'évaluation*, 2004. V, La documentation, p. 73-82. Disponible sur : <http://www.cne-evaluation.fr/index.html> [consulté le 18 février 2005]

COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL (France). *L'Ouest atlantique : Bretagne et Pays de Loire* [en ligne] *: rapport d'évaluation*, 2004, 98 p. Disponible sur : <http://www.cne-evaluation.fr/index.html> [consulté le 18 février 2005]

Droits d'auteur réservés.

AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES (France). Dossier LMD
http://www.amue.fr/Dossier/LMD/
http://www.amue.fr/Dossier/LMD/LiensUtiles.asp (relevés de presse 2003)

Attali, Jacques. *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie* Paris; Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie; 1998; 85 p. ; 30cm.
Disponible sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/984000840.shtml> Format PDF, RTF et html

Lachenaud, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations, rapport d'informations 59 (98-99), Commission des finances*, 1999 disponible sur < http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059_mono.html>

Projet de loi de finance pour 2005 : Enseignement supérieur
Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/l04-074-325/l04-074-325.html>

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITES (France). http://www.cpu.fr/Cpu/Default.asp

Hazzan, Guy. « Haute curiosité et lectures infinies : culture générale et bibliothèques universitaires » In *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 1, p. 56-61

Droits d'auteur réservés.

Hazzan, Guy. « Mettre les savoirs en culture » In *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 5, p. 88-89

Mission d'étude et de propositions sur la culture générale dans les formations universitaires. Renaut, Alain (chargé de mission). *Rapport d'étape, 2002. disponible sur* < http://www.education.gouv.fr/rapport/renaut/renaut.pdf >

Politiques d'acquisition

BORNETTO, Ghislaine. *La politique d'acquisition : de la pratique quotidienne à la conception d'une politique*, MAJ septembre 2003 [en ligne]. Disponible sur <http://www.unice.fr/BU/formation/politiqueacquisition.htm>

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque* (Collection bibliothèques)**.** Paris, éd. du Cercle de la librairie 1994

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire* (Collection bibliothèques). Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1999

CARBONNE, Pierre. « Évaluer la performance des bibliothèques». In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 6, p. 40-45.

CARBONNE, Pierre (dir.). *Construire des indicateurs et des tableaux de bord* (La boîte à outils ; 15). Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002

DAUY, Hélène. *Méthodologie pour le plan de développement des collections université Paris I.* Projet professionnel personnel. Enssib, 2002

GIAPPICONI, Thierry Le conspectus : Une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections **:** Rapport de l'équipe "Conspectus" de Poldoc, présenté à la journée d'étude du 17 mai 2001

GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Cercle de la Librairie, 2001

Droits d'auteur réservés.

HEUSSE, Marie-Dominique. Dossier « La politique documentaire des universités françaises 10 ans après le rapport Miquel ». IV, Et demain ? / M.-D. **Heusse** ; J.-C. Annezer. – *Documentaliste - Sciences de l'information*, 1999, vol. 36, n° 4-5 P. 59-67

IFLA. *Mesurer la qualité : directives internationales pour la mesure des performances dans les bibliothèques universitaires.* (IFLA publications, n° 76) Roswitha Poll et Peter Boekhorst ; version française de Marie-Dominique Heusse, Marcel Marty, Marvin Holdt [et. Al]., [1996]
IFLA. *Measuring Quality. International guidelines for performance measurement in academic libraries* . (IFLA publications ; 76) / Roswitha Poll and Peter te Boekhorst, 1996. 172 p.

IFLA. Acquisition and collection development section. *Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle Conspectus*.[2001], 11 p. [en ligne] Disponible sur http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf

KUPIEC, Anne. « Les bibliothèques universitaires » In *Bibliothèques et évaluation*. 1994. p. 95-113.

Masse, Isabelle. « Les indicateurs de performance dans les bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 5, p. 112-113.

Indicateurs de performance dans les bibliothèques : Norme NF ISO 11 620 (indice de classement Z 48-005), octobre 1998

PHILIPS, Janie. Evaluation des collections de la Bibliothèque de lettres et sciences humaines de l'Université de Pris 7. 2002 [en ligne]

POLDOC, groupe de recherches bibliothéconomiques appliquées aux politiques documentaires : http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/

Droits d'auteur réservés.

RIVES, Caroline. *La charte de développement des collections de la Bibliothèque nationale de France* [En ligne] / [Conférence prononcée à la 3e journée d'étude de Poldoc, Lyon, 25 septembre 2003]. Disponible sur : http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/doc.php?id=8 (Page consultée le 10 mars 2005).

TRAVIER, Valérie. Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2001

Chartes documentaires

Bibliothèques de l'UQAM. *Politique générale de développement des ressources informationnelles* (septembre 2003)
http://www.bibliotheques.uqam.ca/informations/a_propos/politiques/politique_generale2.html

UNIVERSITE DU QUEBEC A HULL. SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE. *Mesure de l'impact documentaire lors de l'élaboration d'un nouveau programme ou de la modification de programmes existants : grille d'évaluation,* octobre 1994, maj octobre 2000.

UNIVERSITE DU QUEBEC A HULL. SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE. *Politique générale de développement des collections,* 17 juillet 2000. Disponible à l'adresse url http://biblio.uqo.ca/a-propos/direction-administration/developpement-collections.aspx

Indicateurs

Université de Rennes 2. Dossier de paramétrage. Module de statistiques, 2004

ASIBU, Annuaire statistique des bibliothèques universitaires.
http://www.sup.adc.education.fr/asibu/

ARL statistics, http://fisher.lib.virginia.edu/arl/index.html

Droits d'auteur réservés.

Table des annexes

ANNEXE 1 : DONNÉES STATISTIQUES II

1.1 BIBLIOTHÈQUES DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (PROVINCE) *EXTRAITS DE L'ESGBU2002* II

1.2 PRESCRIPTEURS / BIBLIOGRAPHIES / COURS VI

1.3 GRAPHIQUES ET TABLEAUX DE LA POPULATION ÉTUDIANTE DE RENNES 2 VII

1.4 MIGRATIONS ÉTUDIANTES EN BRETAGNE XVII

ANNEXE 2 : ENQUÊTE ACQUISITIONS XVIII

2.1 ENQUÊTE ACQUÉREURS : MODÈLE ENTRETIENS XVIII

2.2 SYNTHÈSE ENTRETIENS XIX

ANNEXE 3 : OUTILS D'ANALYSE DES COLLECTIONS XXII

3.1 GUIDE POUR L'ÉVALUATION DES COLLECTIONS ET DES NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT XXII

3.2 LISTE DES DONNÉES CONSULTABLES SUR ASIBU XXVI

3.3 INDICATEURS DU DOSSIER DE PARAMÉTRAGE DU MODULE DE STATISTIQUES DE LORIS (EXTRAITS) XXX

3.4 RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR CHAPITRE (2001-2003) XXXII

ANNEXE 4 : DIVERS XXXIII

4.1 GRAPHE ÉDITION UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHÈQUES XXXIII

4.2 STATUT DES SCD (EXTRAITS) XXXVI

4.3 SIGLES XLI

Droits d'auteur réservés.

Annexe 1 : Données statistiques

1.1 Bibliothèques de Lettres et sciences humaines (Province) *extraits de l'ESGBU2002*

Droits d'auteur réservés.

établissements	**Nombre de livres (volumes)**
BNUS	1277102
Grenoble 2 et 3	555373
Bordeaux 3	528104
Rennes 2	495249
Lille 3	485194
Strasbourg 2	375802
Lyon 2	341513
Toulouse 2	267159
Lyon 2-3/ENS	254218
Nancy 2	180740

établissements	**collections en libre accès (ML)**
Bordeaux 3	9544
Lyon 2	8232
Grenoble 2 et 3	7808
Rennes 2	7191
Strasbourg 2	5931
Toulouse 2	5673
Nancy 2	3971
Lille 3	3892
Lyon 2-3/ENS	2242
BNUS	1330

établissements	**acquisitions de livres (€)**
BNUS	602803
Rennes 2	453550
Bordeaux 3	348511
Lille 3	340708
Toulouse 2	332726
Grenoble 2 et 3	264955
Lyon 2-3/ENS	246027
Nancy 2	244481
Lyon 2	235231
Strasbourg 2	128905

établissements	**volumes récents / total volumes**
Toulouse 2	0,4705
Rennes 2	0,3767
Lyon 2	0,3434
Strasbourg 2	0,3201
Lille 3	0,3085
Nancy 2	0,1912
Lyon 2-3/ENS	0,1849
Bordeaux 3	0,1719
BNUS	0,1687
Grenoble 2 et 3	0,1652

établissements	**Personnel**
BNUS	100
Grenoble 2 et 3	68
Toulouse 2	60
Lyon 2	58
Rennes 2	55
Bordeaux 3	54
Nancy 2	53
Lille 3	53
Lyon 2-3/ENS	37
Strasbourg 2	34

établissements	**Places assises**
Rennes 2	2285
Grenoble 2 et 3	1906
Nancy 2	1780
Strasbourg 2	1286
Lyon 2	1179
Bordeaux 3	1154
Lille 3	1150
BNUS	764
Toulouse 2	560
Lyon 2-3/ENS	446

établissements	**dépenses documentaires / effectif étudiant**
Rennes 2	36,3626
Lille 3	34,5515
Bordeaux 3	33,0638
Toulouse 2	27,404
Strasbourg 2	26,6237
Lyon 2	24,8018
Nancy 2	24,7346
Grenoble 2 et 3	23,1231
Lyon 2-3/ENS	*
BNUS	*

Droits d'auteur réservés.

Comparaison de Rennes 2 avec les autres bibliothèques de lettres et sciences humaines (ESGBU 2002)

BU	lecteurs étudiants	effectif étudiant	ratio
TOULOUSE 2	27976	26830	1.0427
GRENOBLE 2 et 3	25663	25132	1.0211
BORDEAUX 3	14762	15230	0.9693
LILLE 3	16812	21094	0.7970
RENNES 2	16157	20749	0.7787
PARIS 10	17965	27676	0.6491
BIU LANGUES ORIENTALES	5167	8118	0.6365
STRASBOURG 2	7402	12750	0.5805
PARIS 8	14969	25847	0.5791
PARIS 3	9957	18006	0.5530
LYON 2	14571	26437	0.5512
MOYENNE	12805	24862	0.5150
NANCY 2	9055	18990	0.4768
STE GENEVIEVE	23576	66217	0.3560
SORBONNE	12091	36388	0.3323
PARIS 4	5855	23469	0.2495

BU	achat de livres (€)	effectif etudiant	ratio
RENNES 2	453550	20749	21.8589
BU	DEPDOC	TOT_LEC	ratio
RENNES 2	754488	18732	40.2780
BU	A_LIV_F	EFF_ET	ratio

Droits d'auteur réservés.

RENNES 2	453550	20749	21.8589
BU	COUT_PERS	EFF_ET	ratio
RENNES 2	1826574	20749	88.0319
BU	LIV_VOL	EFF_ET	ratio
RENNES 2	495249	20749	23.8686
Synthèse des BU	LEC_ET	EFF_ET	ratio
TOTAL	1093188	1576410	0.6935
MOYENNE	7239	16085	0.4500
Synthèse des BU	A_LIV_F	EFF_ET	ratio
TOTAL	26721516	1576410	16.9509
MOYENNE	176963	16085	11.0017
Synthèse des BU	DEPDOC	TOT_LEC	ratio
TOTAL	76154671	1305255	58.3447
MOYENNE	551845	8644	63.8414
Synthèse des BU	COUT_PERS	EFF_ET	ratio
TOTAL	172575182	1576410	109.4735
MOYENNE	1725751.82	16085	107.2895
Synthèse des BU	A_LIV_F	EFF_ET	ratio
TOTAL	26721516	1576410	16.9509
MOYENNE	176963	16085	11.0017
Synthèse des BU	LIV_VOL	EFF_ET	ratio
TOTAL	34950576	1576410	22.1710
MOYENNE	237759	16085	14.7814

Droits d'auteur réservés.

1.2 Prescripteurs / Bibliographies / Cours

Prescriptions Histoire de l'art et archéologie (Licence Rennes 2)

				nombre d'exemplaires				
Professeurs	***Références***			***BU centrale***	***BUFR***	***exclus du prêt***	***Classement***	***Intitulé du(des)cours***
Petit-Aupert & Allios	Holtzmann & Pasquier	*Histoire de l'art antique. L'art grec*	1998	10	2	2	W 709.012 ou 709.01	Cours Histoire générale de l'art antique et médiéval
	Baratte, François	*Histoire de l'art antique. L'art romain*	1996	12	12	3	W 709.012 ou 709.01	
	Gombrich, Ernst	*Histoire de l'art*	1990	11	0	1	W 709 / n° inventaire	
	Focillon, Henri	*Moyen âge roman et gothique*	1938	?	?	?	pas d'exemplaire au catalogue	
			1983	0	0	0	mq inventaire	
			1988	1	0	0	W 709.02 / inventaire	
Casanova	Aghion	*Héros et dieux de l'Antiquité*	1994	10	1	3	W 704	Iconographie
	Duchet-Suchaux	*Bible et les Saints : guide iconographique*	1990	1	0	0	U	
			1994	19	?	?	pb affichage exemplaires	
Defente	Demoule	*Guide des découvertes de l'archéologie*	2002	3	1	0	Z	Histoire générale de l'art de la préhistoire et de la potohistoire en Europe
	Holtzmann	*L'Art de l'Antiquité. 1, les origines de l'Europe*	1995	8	2	3	W709 ou 709	
	Mohen & Tabourin	*les sociétés de la préhistoire*	1998	7	0	0		
	Schnapp	*Histoire de l'Art*	1997	4	2 (ALC + SH)	2	W709, 709, 930	

Droits d'auteur réservés.

1.3 Graphiques et tableaux de la population étudiante de Rennes 2

Droits d'auteur réservés.

UED proposées en licence

UED PROPOSEES EN LICENCE (DEUXIEME ET TROISIEME ANNEES) 2004-2005

ATTENTION : LES ETUDIANTS INSCRITS EN AES, MASS, LEA, COMMUNICATION MULTILINGUE ET MULTMEDIA NE CHOISISSENT PAS D'UED DANS CETTE LISTE.

AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA CULTURE GENERALE ET INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

Culture scientifique

> Les raisons du langage (non ouvert aux étudiants inscrits en Sciences du Langage)
> Pathologie, biologie, pharmacologie, santé
> Environnement
> Raisonner en mathématiques, raisonner en informatique

Culture artistique

> Arts du spectacle (non ouvert aux étudiants inscrits en Etudes théâtrales ou en Etudes cinématographiques)
> Art et Culture
> Danse et composition
> Cinémas contemporains
> Langue et littérature française et comparée (non ouvert aux étudiants inscrits en Lettres)
> Musique (non ouvert aux étudiants inscrits en Musique)
> Psychanalyse et littérature

Connaissance des cultures et civilisations

> Civilisation du monde méditerranée antique
> Civilisation celtique
> Cultures de l'Europe septentrionale
> Histoire de Bretagne
> Civilisation d'Extrême Orient : Cultures et sociétés
> Monde anglophone (non ouvert aux étudiants inscrits en Anglais)
> Introduction au monde arabo-musulman
> Villes, cités et mégalopoles d'Amérique latine

Connaissance des sociétés contemporaines

> Attitudes urbaines
> Cultures matérielles et consommation
> Géopolitique
> Histoire de l'enfance et de l'éducation (non ouvert aux étudiants inscrits en Histoire)
> Histoire des femmes et du genre
> Initiation à la psychologie sociale (non ouvert aux étudiants inscrits en Psychologie)
> Le corps entre l'art, la lettre et la folie
> Mondialisation
> Problèmes économiques et sociaux contemporains
> Philosophie
> Psychopathologie et cliniques du symptôme : corps, lien social, nouvelles formes du symptôme (non ouvert aux étudiants inscrits en Psychologie)
> Regards croisés sur l'Union Européenne (ouvert à tous les étudiants)
> Socialisation et intégration face aux défis culturels (ouvert à tous les étudiants)

AXE 2 : ACQUISITION DE COMPETENCES PRE-PROFESSIONNELLES

> Adolescence, socialisation, intégration
> Administration, économie et entreprise
> Criminologie
> Formation
>Français Langue étrangère et didactique des langues (ouvert aux étudiants de Langues, de Lettres et de Sciences du langage)
>Information Communication
> Institutions françaises et européennes
> Intervention dans le champ sanitaire et social
> Métiers du livre et de la culture
> Préparation aux métiers de l'enseignement (non ouvert aux étudiants inscrits en sciences de l'éducation)
> Préparation à l'IUFM 1er degré
> Sciences et techniques du mouvement

Droits d'auteur réservés.

Inscriptions dans une UED

RENNES 2 UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2004-2005

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES DE LICENCE

EFFECTIFS INSCRITS PAR LICENCE DANS UNE UED à l'interieur ou à l'extérieur de la filière

UED / LICENCES	EXT nb étudiants	EXT ins	EXT % des ins	INT nb étudiants	INT ins	INT % des ins	nb etud	TOTAL ins
ANGLAIS	172	172	100,00 %				172	172
ALLEMAND	13	13	100,00 %				13	13
ARABE	18	18	100,00 %				18	18
BRETON	30	30	85,71 %	5	5	14,29 %	35	35
ESPAGNOL	81	81	91,01 %	8	8	8,99 %	89	89
ITALIEN	11	11	44,00 %	14	14	56,00 %	25	25
PORTUGAIS	3	3	100,00 %				3	3
RUSSE	10	10	100,00 %				10	10
LETTRES	122	123	48,24 %	132	132	51,76 %	249	255
ARTS PLAST	173	173	95,05 %	9	9	4,95 %	182	182
ARTS SPEC.	119	119	100,00 %				119	119
AMENAG.	91	91	100,00 %				91	91
MUSIQUE	59	59	71,95 %	23	23	28,05 %	82	82
GEOGR.	30	30	73,17 %	11	11	26,83 %	41	41
HISTOIRE	239	239	97,15 %	7	7	2,85 %	246	246
PSYCHO	167	167	37,78 %	275	275	62,22 %	442	442
SC EDUC	551	551	100,00 %				551	551
SC LANGAGE	63	66	100,00 %				63	66
SOCIO	103	103	76,30 %	32	32	23,70 %	135	135
STAPS	424	424	91,77 %	38	38	8,23 %	462	462
HIST.art	160	160	100,00 %				160	160
TOTAL individus		2621			554			3166
TOTAL INSCRIPTIONS		2643	82,67 %		554	17,33 %		3197

Droits d'auteur réservés.

Inscriptions 2004-2005 par type d'UED : axe culture scientifique, …

(Extraits)

L3	ANGLAIS	ALLEMAND	ARABE	BRETON	ESPAGNOL	ITALIE	PORTUGAIS	RUSSE	LETTRES	ARTS PLAST	ARTS SPEC.	AMENAG.	MUSIQUE	GEOGR	HISTOIRE	PSYCHO	SC EDUC	SC LANGAGE	SOCIO	STAPS	HIST.art	Etudiants	Inscriptions
AS511D UED Arts du spectacle S5	1								4	2			2			2	4				5	20	20
IT511D UED Cinémas contempo S5	6	1	1			1			1	18	6				2	4	3	2	1		7	53	53
LM512D UED Langue franc Litt S5	1										1				1		1	1		1	1	7	7
LM514D Arts & culture Sem5	2	1						1	17	53	21		20		4	2	6		10	1	19	155	157
MU511D UED Musique S5			1	2	1	1			4	8	15				2	2	4	2		2	9	52	53
PY512D UED Psychanalyse & lit S5									5	2						16	1			1		25	25
ST511D UED Danse Composition S5	3	1								8	5		1			3	1			6	2	29	30
axe1 : culture artistique	13	3	2	2	1	2		1	31	91	48		23		9	29	20	5	11	11	43	341	345
TOTAL INSCRIPTIONS	13	3	2	2	1	2		1	31	91	48		23		9	29	20	5	11	11	43	341	345
AL511D UED Culture Europ sept S5																	1					1	1
AN511D UED Monde anglophone S5		2			1			1	1	1	11	1			2	2					5	27	27
AR511D UED Intro monde arabe S5	3				2	1			2	1	3		2		13	2	3	1	6	6	11	56	56
BR511D UED Civi celtique S5	3			5				1	1	1	1				1		1			1	5	19	20
DL511D UED Civi ExtOrient S5	3						1			7	3	3			6	4	8	1	1		19	56	56
ES511D UED 3 : Villes - S.S	1		1		8		1			1	3	3			2				3		4	27	27
HT511D UED Hist Bretagne S5	1		2	6					1	1			1		3		1	2	1	3	7	28	29
LC511D UED Civi monde méditer S5	3		4						4	3	1	1			9			1	2	2	19	47	49
axe1 : cult & civilisations	14	2	7	11	11	1	2	2	9	15	22	8	3		36	8	14	5	13	12	70	261	265
TOTAL INSCRIPTIONS	14	2	7	11	11	1	2	2	9	15	22	8	3		36	8	14	5	13	12	70	261	265
AP512D UED Attitudes urbaines S5										9		6			1		3		3	2	8	32	32
GG512D UED Géopolitique S5		1	1	1			1	1				25		4	23	2	4		9	2	1	75	75
HT512D UED Hist des femmes S5	2				1				3	3	2	2			4		5	1	2		2	27	27
HT513D UED Cult matér & conso S5												1										1	1
HT514D UED Enfance éduc & ensS5	1								1		2					1	11		2	3		21	21
HT516DS UED Nous & les autres S5				5																		5	5
PH511D UED Philosophie S5	1								1	1							2		2			7	7
PY513D UED Corps art lettre S5										1	1				1	19	2				3	27	27
PY517D UED Psycho sociale S5	1				1					3							9	2	5	8	1	30	30
SC511D UED Mondialisation S5	1				2					1	2	1			4	1	2		13	1		27	28
SC512D UED Socialisat intégr S5		1										1				12	13		6	9		42	42
axe1 : soc. contemporaines	6	2	1	6	4		1	1	5	18	7	36		4	33	35	51	3	42	25	15	294	295
TOTAL INSCRIPTIONS	6	2	1	6	4		1	1	5	18	7	36		4	33	35	51	3	42	25	15	294	295
GG511D UED Environnement S5									1	2		35	1	7		1	3		2	11	2	64	65
LG511D UED Raisons langage S5	2			4	1				3	5	1					40	7		5	1	3	70	72
MA521D UED Maths-Informat S5	3			1							2	2			2	3	6	1		37	2	59	59
PY511D UED Patho Bio,patho psyS5										1						11	2	2	1	6		23	23
axe1 : cult scientifique	5			5	1				4	8	3	37	1	7	2	55	18	3	8	55	7	215	219

Droits d'auteur réservés.

répartition des inscriptions pédagogiques dans les ued de licence par filiere

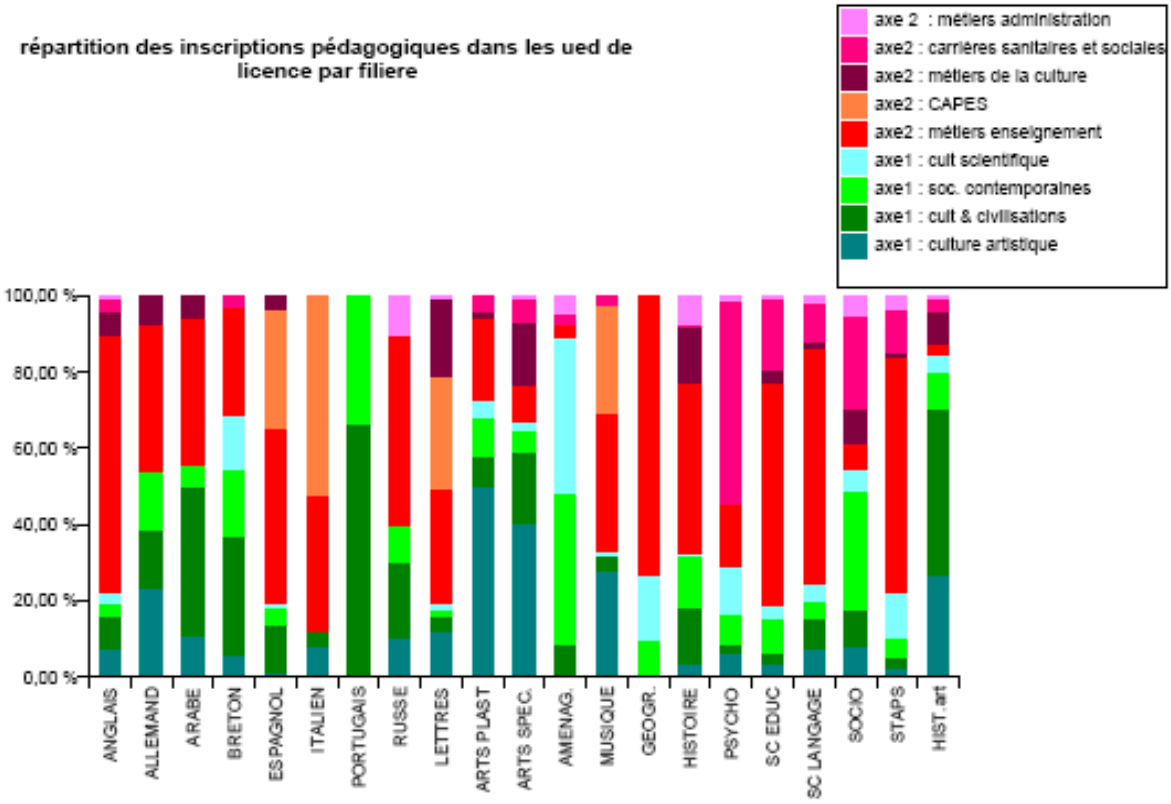

répartition globale des inscriptions pédagogiques de licence par type d'UED

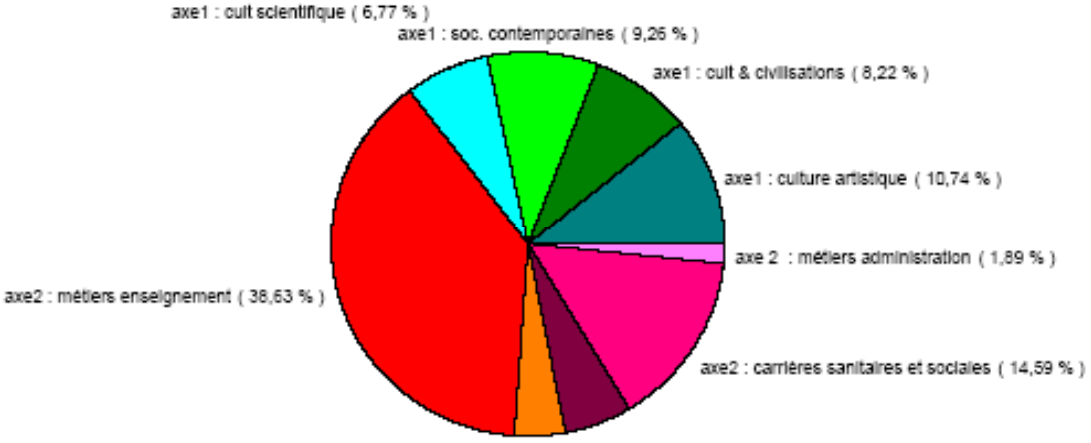

Droits d'auteur réservés.

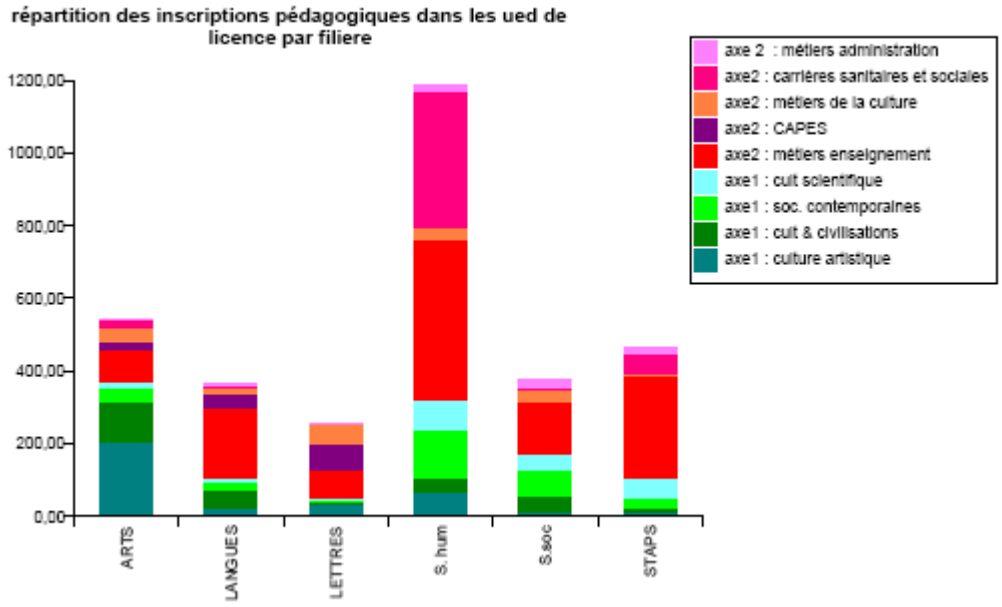

Droits d'auteur réservés.

Inscriptions pédagogiques L3 UED

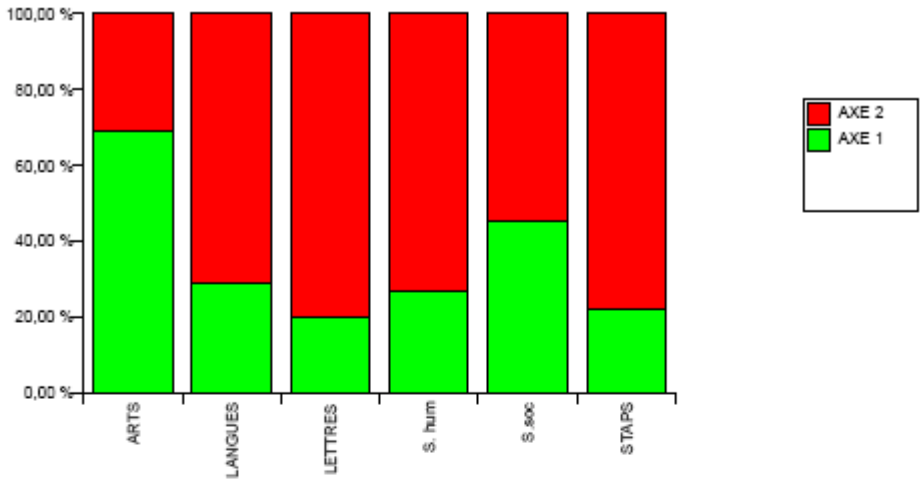

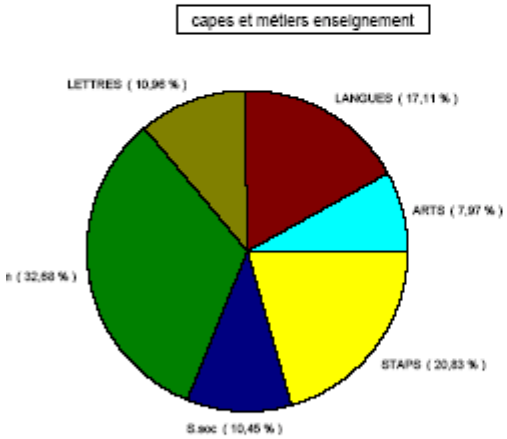

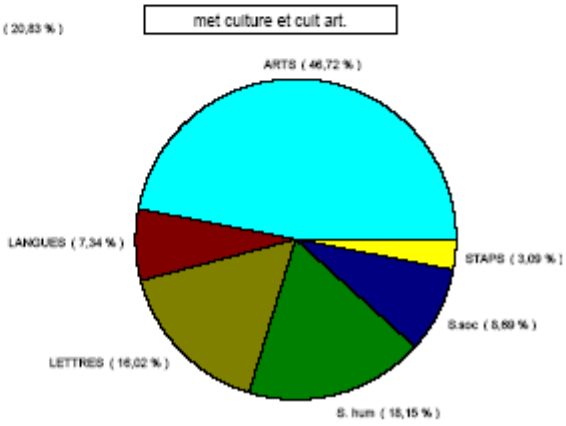

Droits d'auteur réservés.

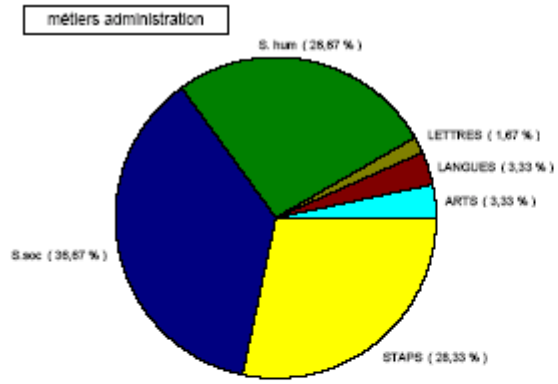

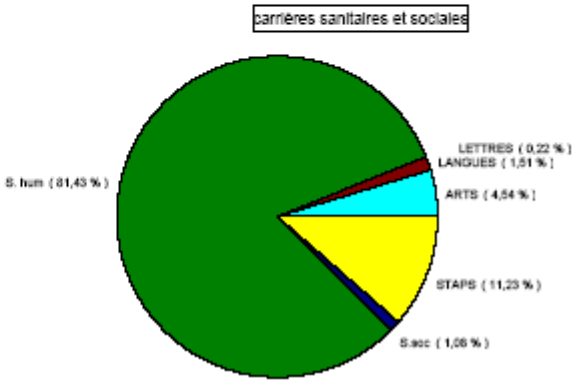

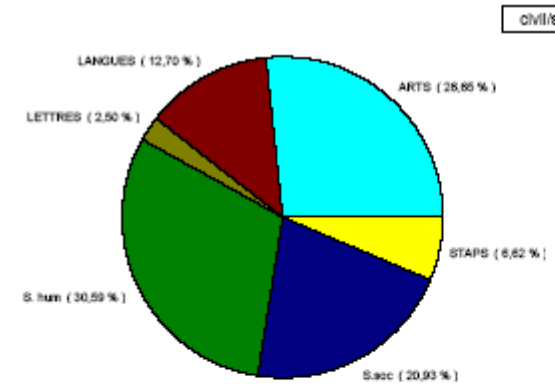

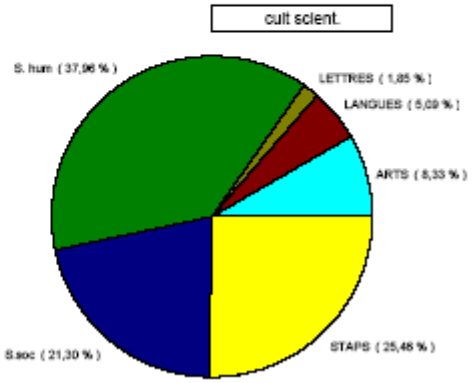

Inscriptions en UE de découverte

Droits d'auteur réservés.

UNIVERSITE RENNES2 HAUTE BRETAGNE

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES DE 1è ANNEE 1er semestre

ANNEE UNIVERSITAIRE 2004-2005

L1	AES1	ALL1	ANG1	APL1	APS1	ARA1	ASP1	BRE1	ESP1	GEO1	HAH1	HIS1	ITA1	LCL1	LEA1	LMO1	MAS1	MUS1	POR1	PSY1	RUS1	SOC1		T ins	etud
AS1111D Découverte : Arts Spec S1	2		6	55	50				3	1	34	11			4	24	1	22		21	1	8	0	285	285
ED1111D Découverte : Sc Educ S1	12	2	22	15	77	1	2	2	30	6	7	33	2			12	2	7		109		76	2	413	411
GG1111D Inégalités sociales Monde	6		3	2	37		1	1	2		3	63					1	2		2		6	0	130	130
HT1111D Découverte : Histoire S1	6		5	7	17	1	4	4	4	21	25		2	2		13		4		4	3	5	0	131	131
IF1111D Découverte : Info/com S1	16	2	17	32	55	4	35	1	5	5	28	47			4	31	4	4	1	13		45	3	310	307
LG1111D Découverte: Sc Lang S1	2	1	15	15	2	1	9	4	6	2	11	4	3	2	4	19		5		101		27	1	253	252
LM1111D Découverte : Let Mod S1		2	3	10			10		7	1	7	7		1				2		6		3	1	65	64
MU1111D Découverte : Musique sen	2		2	15	11		20	1	1	6	7	13				3	2			5		5	0	97	97
PH1111D Découverte : philo S1	2			14	1	1	7		1	1	6	4				6	1	4		15		6	1	75	74
PY1111D Découverte : Psycho S1	27	5	7	22	50		6		2	6	14	7	1	1	1	14	6	22				52	0	243	243
SC1111D Découverte :Sociologie S1	12		1	14	17	1	6		1	19	10	33	1		4	3	3	4		20			0	211	211
SI111 Sport Sem1	42	2	17	26		2	16	1	10	20	13	43	5		3	10	15	17		37		28	0	316	316
SU1111D Prépa concours param S1	12		3	2	26	1				2	1	3			1	3		1		129		43	0	228	228
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		12
étudiants	143	15	101	229	267	12	116	14	72	100	160	268	14	6	21	140	35	95	1	555	4	309	5	2664	2659
inscriptions	143	15	101	229	267	12	116	14	72	100	160	268	14	6	21	140	35	95	1	555	4	309	13	2677	2677

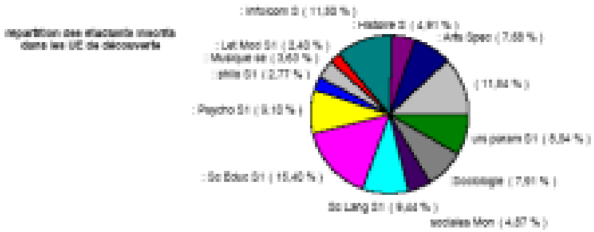

Inscriptions en langues

UNIVERSITE RENNES2 HAUTE BRETAGNE

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES DE 1è ANNEE 1er semestre

ANNEE UNIVERSITAIRE 2004-2005

L1	AES1	ALL1	ANG1	APL1	APS1	ARA1	ASP1	BRE1	ESP1	GEO1	HAH1	HIS1	ITA1	LCL1	LEA1	LMO1	MAS1	MUS1	POR1	PSY1	RUS1	SOC1	TOTAL étudiants
AL111L Allemand init 1 S1	3		17	1	3	1		1	1		8	2	2	1	8	3	2	2		2	1	2	61
AL112L Allemand niveau 1 renf3	2		10	2	3					1	2	3			3	3		2		2	1	1	35
AL113L Allemand niveau 1 S1	18		40	21	29	1	12	1	1	10	15	28	1		8	28	12	15		37	2	25	305
ALLEMAND	22		59	22	31	2	12	2	2	10	24	32	3	1	17	33	14	18		40	3	27	366
ANGLAIS	155	16		191	256	13	33	12	76	109	175	231	14	6		189	48	77	1	433	6	252	2342
AR111L Arabe init 1 S1	6		19	6	11		3	2	12	3	6	12	4		17	3	5	3		14	1	11	134
AR112L Arabe niveau 1 S1	3		4	2					2	1	2	2			1	2	6			4		11	40
ARABE	9		23	8	11		3	2	14	4	8	14	4		18	4	11	3		18	1	22	174
BR111L Breton init 1 S1	1		3	3	6		4		3	3	4	5				1		6		6	1	4	51
BR114L Breton renf 1 S1			1	1							2											1	4
BR115L Breton niveau 1 S1			3	2		1				1	3	3						1		3		2	19
BRETON	1		8	5	6	1	4		3	3	7	8				1		7		9	1	6	70
CH111L Chinois init 1 S1	7	2	51	12	5		7		6	3	9	15	3		75	2	2	4	2	17	3	8	231
CH112L Chinois niveau 1 S1			1	1			1		3		1	1			6	3	1	1		1		1	20
CHINOIS	7	2	52	13	5		8		9	3	10	11	3		82	4	3	5	2	18	3	11	251
ES113L Espagnol renf1 S1	18	1	36	10	38	7	3	1		3	11	9	3		3	6		11	3	12		6	203
ES114L Espagnol niveau 1 S1	80	1	128	82	154	13	56	5		23	69	103	7	2	6	55	7	28	3	204	2	113	1150
ESPAGNOL	81	1	138	82	154	13	56	5		23	69	103	7	2	7	52	7	28	3	214	2	112	1152
IT111L Italien init 1 S1	11	6	30	24	40	7	10	1	11	6	33	15		2	47	5		10	2	38	1	16	348
IT112L Italien renf1 S1		2	2	4	3		1		3		4	2			10	2		1		3		3	38
IT113L Italien niveau 1 S1	1	2	13	10	11	2	7		7	4	17	7		2	15	5	7	6		23		13	154
ITALIEN	12	11	63	34	57	9	17	1	18	12	50	22		4	62	14	7	24	2	59	1	28	582
PR111L Portugais init 1 S1	6	1	14	5	6		4		52	4	1	1	2		18	2				6	1	9	132
PR112L Portugais renf 1 S1		1	3						3						2								8
PR113L Portugais niveau 1 S1		1	3						3			1			3					1			11
PORTUGAIS	6	2	17	5	6		4		54	4	1	2	2		22	2				7	1	9	143
RU111L Russe init 1 S1			6	2	1		3		2	1	7	3		1	18	2	1	1		2	14	1	65
RU112L Russe renf1 S1				1	1							1											3
RU113L Russe niveau 1 S1				1	2						2	2			2	2				2			15
RUSSE			6	4	3		5		2	1	9	9		1	20	5	1	1		4	14	1	84
BR113L Irlandais init 1 S1			10	1		1	1	9			2	1				1		1		1			28
BR113L Gallois init 1 S1			3					14			5		1										18
CR111L Croate init 1 S1												2			1	1							4
ES111L Catalan init 1 S1	1		2	2	2		1		20			2			1			1		4		3	47
ES112L Galicien init 1 S1			2	1	1				2		2								2	1			11
JA114L Japonais init 1 S1	7	2	27	22	8		16	1	2	6	18	8	1	1	18	6	2	6		9	1	3	164
PO111L Polonais init 1 S1		1	3	4			2		1	3		2			3	1		2			2	4	28
SD114L Suédois init 1 S1	1	1	8	1	2		1				3	4			6	1		2		1	1	1	32
TC111L Tchèque init 1 S1			1	2	2			1							4	1		1			1		13
L INIT	9	4	53	33	15	1	21	25	34	8	20	20	2	1	37	51	2	13	1	60	5	18	343
TOTAL étudiants	265	35	409	359	497	34	202	45	287	157	337	401	34	13	265	245	75	165	9	747	22	438	4912

UNIVERSITE RENNES2 HAUTE BRETAGNE

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES DE 2è ANNEE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2004-2005

L2	AES2	ALL2	ANG2	APL2	APS2	ARA2	ASP2	BRE2	ESP2	GEO2	HIA2	HIS2	ITA2	LCL2	LEA2	LMO2	MA/S2	MUS2	PDR2	PSY2	RUS2	SOC2	TOTAL étudiants
AL3111L Allemand init 2 S3			3			1	1	1			1				5			7		1		1	21
AL3112L Allemand niveau 2 S3	6		38	6	10	2	3	4	1	6	8	22	2	2	6	10	1	9		26	1	11	173
ALLEMAND	6		41	6	10	2	4	5	1	6	9	22	2	2	11	10	1	16		27	1	12	193
L ANGLAIS	129	17		134	181	16	72	13	49	77	117	198	16	5		115	36	77	2	288	4	121	1665
ANGLAIS	129	17		134	181	16	72	13	49	77	117	198	16	5		115	36	77	2	288	4	121	1665
AR3111L Arabe init 2 S3	3		10	2	1			2	6		2	2	2		15	2	1			6		4	57
AR3112L Arabe niveau 2 S3	1						1	2	3		1									2		2	12
ARABE	4		10	2	1		1	4	9		3	2	2		15	2	1			8		6	68
BR3111L Breton init 2 S3		1	3	1	2		1		2	1	1					1		4		1			18
BR3114L Breton niveau 2 S3						1			1		1	1						1					5
BRETON		1	3	1	2	1	1		3	1	2	1				1		5		1			23
CH3111L Chinois init 2 S3	1		9		1	1	2		3		1	1			18	4		2		4		1	48
CH3118L Chinois niveau S3		1	3			1	1													1		1	8
CHINOIS	1	1	12		1	2	3		3		1	1			18	4		2		5		2	55
IT3112L Italien niveau 2 S3	1		8	4	2		3	1	5	3	7	9			8	3		2		8		4	68
ITALIEN	1		8	4	2		3	1	5	3	7	9			8	3		2		8		4	68
PR3111L Portugais init 2 S3			7	1	2		1		18		1		1		7	3							41
PR3112L Portugais niveau 2 S3									2													1	3
PORTUGAIS			7	1	2		1		20		1		1		7	3						1	44
RU3111L Russe init 2 S3	1		3	1					1			3		1	12					1		1	24
RU3112L Russe niveau 2 S3				1	1				1						3					1		1	8
RUSSE	1		3	2	1				2			3		1	15					2		2	32
BR3112L Irlandais Init 2 S3			5					5				1						2	1				13
CR3112L Croate init2 S3			1												1						1	1	4
ES3111L Catalan init 2 S3			2		1		1		24		3			1	1			1		2		1	37
ES3112L Galicien init2 S3			1				1		2														4
GR3113L Grec moderne init2 S3			1		1				1	1	1			1						1			7
JA31f4L japonais init2 S3	1	1	12	6	5	1	5	1	1	1	8	3		1	12	1		1				1	61
PO3115L Polonais init2 S3			2				1				1				2			1			1	1	9
SD3116L Suédois init2 S3			6				1			1	1	1			3			1		1			15
TC3117L Tchèque init2 S3			2												1					1			3
L_INIT	1	1	32	6	7	1	9	6	28	3	14	5		3	20	1		6	1	5	2	4	153
TOTAL étudiants	137	18	111	155	204	22	88	27	115	88	145	237	20	11	94	133	38	105	3	337	6	148	2234

Droits d'auteur réservés.

1.4 Migrations étudiantes en Bretagne

Origine des étudiants en 1ère année et en 1ère inscription dans les académies de Rennes et Nantes

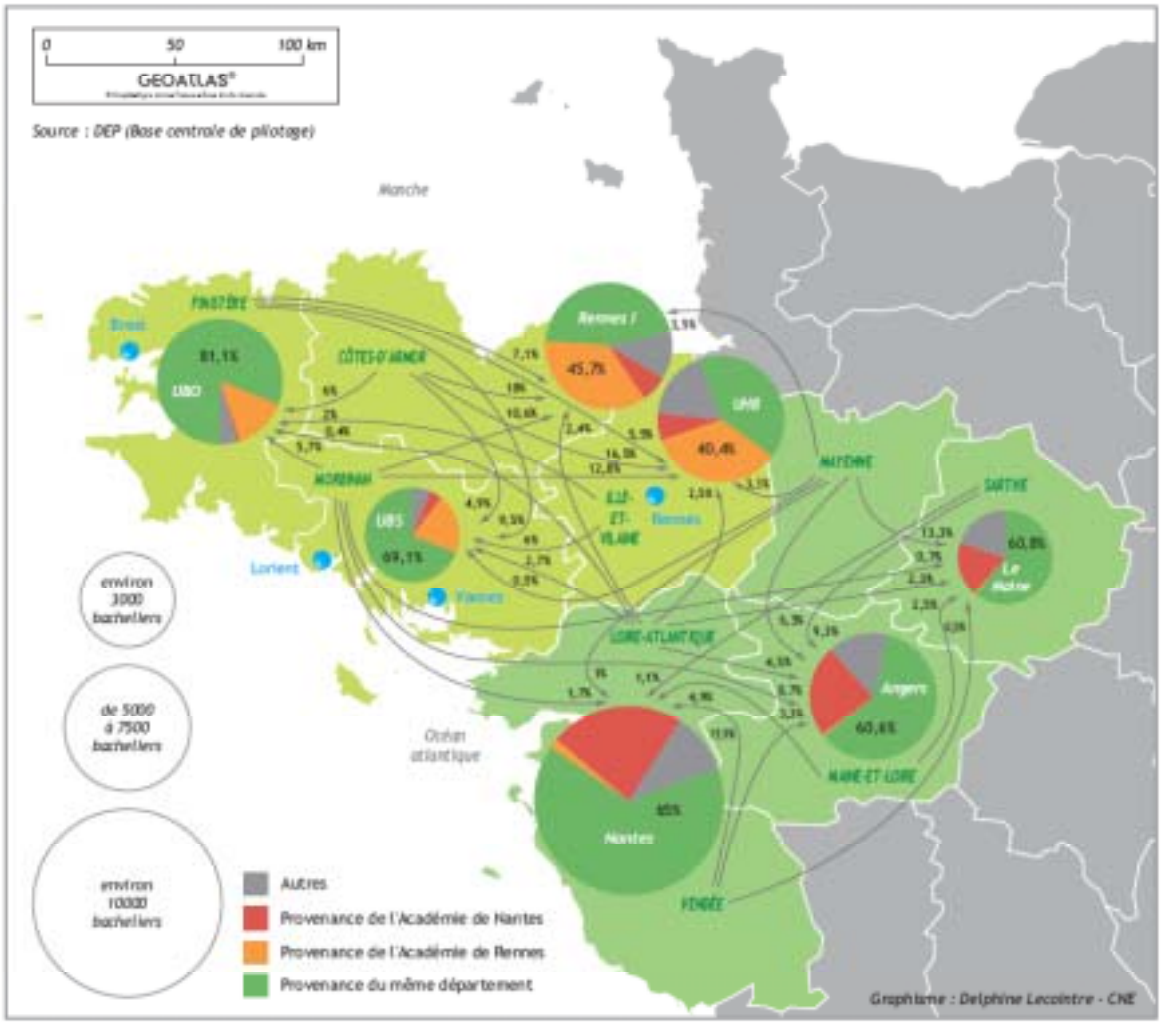

Les pourcentages représentent la part des étudiants (de 1ère année, première inscription) de chaque université venant du département indiqué. Par exemple, sur 100 étudiants en 1ère année, première inscription de l'Université de Nantes, 65% proviennent de Loire-Atlantique et 15,9% de Vendée.

Droits d'auteur réservés.

Annexe 2 : Enquête acquisitions

2.1 Enquête acquéreurs : modèle entretiens

bibliothèque

collections de monographies en :

domaine(s)

Généralités – Chiffres clés

Repérage collections

Public

Volume des collections

Moyens – Budget annuel

Collections

Sources et choix d'acquisitions. Partenaires

Sélection et tri.

Achats conjoncturels / achats de fonds

Gestion des collections – désherbage – Pilon – Catalogage - Classement

Thématiques

Enrichissement et développement du fonds

Prescripteurs et partenariats

Collections particulières

Intégration au réseau documentaire de l'université

Quels changements induits par le LMD ?

Fonds voisins et recoupements

Bibliographie fournie

Coordonnées du responsable des acquisitions:

M.

mél

poste, fonctions, date de l'entretien

Droits d'auteur réservés.

2.2 Synthèse entretiens

		Pratiques actuelles des responsables documentaires			
Sources pour le choix des acquisitions	Enseignants et laboratoires	Suggestions, bibliographies, maquettes enseignements	Tous (1/6e à ¼ des achats)	Ressources utilisées	Livres hebdo (BU) BnB DnB Choice Mississipi Quaterly Sciences humaines J des psychologues Sociologie Visites de centres de documentation Salons Etc.
	Critiques	Revues spécialisées	Anglais Psychologie Sciences sociales		
	Editeurs	Catalogues et sites Internet d'éditeurs	Tous		
	Libraires	Sites de librairies en ligne (nouveautés par thème)	Tous		
	Bibliothèques	Catalogues de bibliothèques spécialisées (CADIST) et de bibliothèques nationales, SUDOC	Anglais Allemand		

Droits d'auteur réservés.

	Bibliographies spécialisées	Bibliographies en fin d'ouvrage (nouveautés)	Anglais		
	Veille par bibliothécaires	Compétence disciplinaire de l'acquéreur (mailings, revues, etc.)	> 75% des acquéreurs interrogés		

Gestion des collections	Acquisition et catalogage ou Acquisitions seulement	Objectifs des acquisitions	Collection de base (culture générale de la discipline)
	Désherbage : nombre d'années sans prêts, âge de l'information, état matériel de l'ouvrage, obsolescence du sujet ou de l'information. Passage d'ouvrages du magasin au libre accès (et inversement) Récolement nécessaire en BS		Adaptation aux enseignements et aux concours (part actualité)
	Deux classifications en parallèle (magasin et libre accès)		Reprise des fonds
	BS : les travaux d'étudiants (hors thèses) sont répertoriées dans un catalogue commun mais pas dans le catalogue collectif Loris		Objectifs particuliers (fonds nouveaux)
	Complémentarité BU avec BS : 2nd cycle en BS, « civilisation » en BS alors que la langue et la littérature sont traitées en BU, etc…		

Droits d'auteur réservés.

Type de documents (quelques exemples)
Œuvres critiques
Œuvres complètes
Peu de traductions
Thématiques enseignement et recherche
Manuels
Documents bilingues
Prix littéraires
Méthodes de langues
Atlas
Fictions
Documentaires
Suivi de collections éditoriales
Dictionnaires et encyclopédies

Droits d'auteur réservés.

Annexe 3 : Outils d'analyse des collections

3.1 Guide pour l'évaluation des collections et des niveaux de développement
(Extrait, en traduction et adaptation, de « Guide for Written Collection Policy Statements », Chicago, ALA 1989, pp. 8-9)

0	DOMAINE NON COUVERT	La bibliothèque ne fait aucune acquisition dans ce domaine.
1	NIVEAU MINIMUM	À ce niveau, la collection comprend quelques ouvrages seulement.
2	NIVEAU D'INFORMATION ÉLÉMENTAIRE*	Ce niveau comprend des documents généraux servant à introduire et à définir ce domaine. Il guide le lecteur vers d'autres sources.

*On peut y inclure : des dictionnaires ; des encyclopédies; des synthèses historiques; des bibliographies; des manuels; une sélection d'ouvrages de base; quelques périodiques importants ; certaines banques de données bibliographiques.

Droits d'auteur réservés.

Ce niveau de développement supporte les cours d'introduction et fournit l'information de base dans un domaine spécialisé.

3A	NIVEAU SUPPORTANT UN ENSEIGNEMENT DE 1er CYCLE	À ce niveau de développement, la collection comprend les ressources appropriées pour acquérir et mettre à jour des connaissances sur les sujets principaux ou fondamentaux d'une discipline ou d'un champ d'étude.

Une telle collection comprend : un vaste choix des ouvrages fondamentaux dans les formats et supports adéquats ; comme documentation rétrospective, les classiques dans le domaine ; les périodiques-clés sur les sujets principaux ; une sélection de périodiques et d'ouvrages de base sur les sujets secondaires ; les ouvrages de référence et de bibliographie dans le domaine ; l'accès aux banques de données pertinentes.
La collection de niveau 3A supporte tout cours de 1er cycle, de même que la plupart des besoins de recherche personnelle des usagers de la bibliothèque.

3B	NIVEAU SUPPORTANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE DE 2e CYCLE	À ce niveau de développement, la collection comprend les ressources appropriées pour acquérir et mettre à jour des connaissances sur les sujets principaux et secondaires d'une discipline ou d'un champ

Droits d'auteur réservés.

		d'étude.

Une telle collection comprend : un nombre important de monographies et de périodiques tant sur les sujets principaux que secondaires ; une documentation rétrospective importante ; une collection substantielle d'ouvrages d'auteurs reconnus et un choix d'ouvrages d'autres spécialistes du domaine ; des ouvrages discutant en profondeur de la recherche, ouvrages de méthode, de techniques, d'évaluation de la recherche ; les ouvrages fondamentaux de référence et de bibliographie dans le domaine ; l'accès aux banques de données pertinentes. La collection de niveau 3B supporte tout cours de 1er cycle ou de maîtrise, de même que les besoins plus avancés de recherche personnelle des usagers de la bibliothèque.

4	NIVEAU SUPPORTANT LA RECHERCHE	Le niveau 4 du développement de la collection se rapporte à la recherche de troisième cycle, à la recherche post-doctorale ou à toute recherche spécialisée.

La documentation retenue comprend : des rapports de recherche ; des résultats scientifiques expérimentaux ; l'information scientifique et technique sur les nouvelles découvertes ; toute information utile aux chercheurs. L'accès à ces sources d'information suppose l'acquisition : d'une vaste sélection de monographies spécialisées ; d'une collection étendue de périodiques ; de la majorité des ouvrages importants de référence ; des principaux répertoires d'analyse et d'indexation ; d'une documentation en différentes langues ; d'une documentation rétrospective bien conservée et retenue pour la recherche historique ; de banques de données spécialisées. L'intensité du développement peut varier quantitativement, compte tenu du nombre de documents acquis, ou

Droits d'auteur réservés.

qualitativement, selon le caractère spécialisé de l'information, selon la documentation rétrospective nécessaire, ou selon la langue des publications.

5	NIVEAU EXHAUSTIF	Ce niveau de développement vise l'exhaustivité.

Une telle collection inclut, dans la mesure du possible : toutes les oeuvres significatives (publiées, manuscrites, sous toutes ses formes) et dans les langues concernées d'un domaine nécessairement bien défini et limité ; des documents anciens pour la recherche historique avec un effort poussé pour la conservation. Ce niveau 5 répond à tous les besoins d'une "Collection spéciale".

Droits d'auteur réservés.

3.2 Liste des données consultables sur ASIBU

Droits d'auteur réservés.

ACTIVITÉS

Effectif étudiant
Effectif étudiant de 3e cycle
Lecteurs inscrits étudiants
Lecteurs inscrits enseignants chercheurs
Lecteurs niveau recherche
Autres lecteurs
Total lecteurs
Entrées
Heures par an
Jours par an
Heures par semaine
Tps. disponible sur une place assise par étudiant
Prêt sur place (communication sur bulletin)
Prêt à domicile
Total des prêts (sur place + domicile)
Prêts totaux par étudiant
Prêts totaux par lecteur
PEB, demandes émises
PEB, demandes reçues
Formations hors cursus (h)
Étudiants formés hors cursus
Formations dans les cursus (h)
Étudiants formés dans les cursus
Étudiants formés dans les cursus pour 1000

COLLECTIONS

Livres, mètres linéaires
Livres en libre accès, mètres linéaires
Livres, volumes
Livres, volumes récents
Livres, volumes éliminés
Périodiques, mètres linéaires

Droits d'auteur réservés.

Périodiques en libre accès, m. linéaires
Périodiques, titres morts et vivants
Périodiques, titres éliminés
Thèses, mètres linéaires
Imprimés, total, mètres linéaires
Imprimés en libre accès, en m. linéaires
% des collections en libre accès
Microformes en unité matérielle
Documents audiovisuels en unité matérielle
Documents numériques en unité matérielle
Périodiques électroniques : accès à l'antériorité
Autres documents en unité matérielle

Droits d'auteur réservés.

MOYENS

Surface dans oeuvre en m²
Nombre de places de lecture
Postes informatiques publics
Recettes budgétaires
Coûts de personnel (estimation)
Budget total (coûts de personnel inclus) en euros
Recettes universitaires
Recettes univ. : droits de bibliothèque
Subvention complémentaire de l'université
Subvention Ministère de l'Éducation nationale en euros
Autres subventions de l'État
Subvention des collectivités territoriales
Ressources propres
Recettes en capital
Autres ressources et subventions diverses
Dépenses documentaires en euros
Dépenses de conservation
Dépenses d'environnement documentaire
Dépenses de formation professionnelle
Dépenses de gestion
Dépenses de personnel
Autres dépenses
Dépenses totales en euros
Personnel scientifique des bibliothèques
Personnel technique des bibliothèques
Personnel de service des bibliothèques
Personnel des bibliothèques, total
Personnel d'état hors filière bibliothèque
Personnel, total

ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS

Acquisition de livres français, volumes
Acquisition de livres français, euros

Droits d'auteur réservés.

DES COLLECTIONS

Acquisition de livres étrangers, volumes
Acquisition de livres étrangers, euros
Acquisition de livres, volumes
Acquisition de livres, euros
Acquisition de périodiques français, titres
Acquisition de périodiques français, euros
Acquisition de périodiques étrangers, titres
Acquisition de périodiques étrangers, euros
Acquisition de périodiques, titres
Acquisition de périodiques, euros
Abonnements électroniques en cours, titres
Abonnements électroniques en cours, euros
Acq. de documents numériques, titres
Acq. de documents numériques, euros
Acquisition de bases de données, titres
Dépenses d'acquisition de bases de données, euros
Dons, dépôt légal : livres, volumes
Total des entrées : livres
Dons, dépôt légal : périodiques, titres
Total des entrées : périodiques
Acquisition autres docs., unités matérielles
Dons, dépôt légal : autres, titres
Total des entrées : autres

3.3 Indicateurs du dossier de paramétrage du module de statistiques de Loris (extraits)

Nombre de lecteurs inscrits au SCD : lecteurs de Rennes 2, lecteurs des autres établissements
Nombre de lecteurs enseignants chercheurs de Rennes 2 inscrits au SCD
Nombre de lecteurs autorisés payants inscrits au SCD
Nombre d'exemplaires d'ouvrages dans le catalogue au 31 décembre

Droits d'auteur réservés.

Nombre de titres de périodiques dans le catalogue au 31 décembre

Nombre d'exemplaires de périodique réceptionnés au 31 décembre

Etat des collections numériques

Etat des collections des périodiques électroniques

Rapport entre utilisation des documents et nombre de documents achetés : emprunts, consultation sur place, communication sur place :

Nombre d'abonnements

Nombre de réclamations en cours

Nombre d'abonnements par bibliothèque

Nombre de dons, échanges reçus pour l'année

Lecteurs actifs et non actifs (%)

Communications sur place

Prêts

- Par mois
- Bibliothèque
- Catégorie de lecteur
- Type de document
- Support
- Langue du document

Consultations sur place

Total des prêts, consultations sur place et communications

Nombre d'exemplaires qui ne sont pas sortis par rapport aux acquisitions de l'année, sur cinq ans ?

Nombre d'exemplaires empruntés au moins une fois dans l'année par rapport au nombre total d'acquisitions, sur cinq ans ?

% des acquisitions empruntables qui ont été empruntés

% du nombre de volumes acquis annuellement par lecteur actif

- et par catégorie de lecteur
- et par bibliothèque
- et par langue
- et par pays de publication

Vitesse d'acquisition d'un livre

Droits d'auteur réservés.

Vitesse de livraison

LISTE DES ELEMENTS RETENUS

Publics (étudiants de Rennes 2, autres établissements, enseignants chercheurs, lecteurs autorisés), Taux de fréquentation.

Circulation : consultation en libre accès, communication des fonds magasins, prêt à domicile, PEB emprunteur, PEB prêteur. Usage des ressources électroniques.

Signalement dans le SUDOC (créations, exemplarisations). Etat des collections au 31 décembre de chaque année : livres, périodiques, thèses, livres – nb titres, volumes récents, documents numériques, périodiques électroniques, autres.

Acquisitions : livres français, livres étrangers. Dons et échanges reçus. Vitesse d'acquisition, Vitesse de traitement

Utilisation des collections

Qualité OPAC

Conservation des collections

Encadrement des personnels

Consultation fonds spécifiques

Acquisitions par type d'usager et par an.

3.4 répartition budgétaire par chapitre (2001-2003)

Droits d'auteur réservés.

Répartition des crédits documentaires par chapitres				
	2001 (F)	2001	2002	2003
Bibliographie	82135	12 530,13 €	13 085 €	13 085 €
R	70577	10 766,90 €	10 244 €	7 270 €
S	223469	34 091,38 €	32 325 €	48 414 €
U	27378	4 176,66 €	4 362 €	4 362 €
VD	99106	15 119,15 €	12 937 €	9 814 €
VG	136839	20 875,51 €	17 531 €	9 815 €
VE	45987	7 015,56 €	7 132 €	6 973 €
VI	33467	5 105,57 €	3 693 €	3 684 €
VM	24394	3 721,43 €	4 374 €	4 986 €
WA	275202	41 983,52 €	39 891 €	39 149 €
WS	27582	4 207,78 €	9 424 €	14 674 €
XA,XD, XF	189671	28 935,32 €	37 678 €	21 616 €
XB	87769	13 389,63 €	14 575 €	18 089 €
XC	46578	7 105,72 €	8 218 €	7 477 €
XE	101806	15 531,05 €	18 221 €	17 309 €
XG	45511	6 942,94 €	6 096 €	5 860 €
XGA		- €	3 756 €	3 744 €
XH	30603	4 668,65 €	4 501 €	4 969 €
Y	41167	6 280,24 €	8 132 €	11 188 €
Z	251204	38 322,50 €	31 700 €	25 938 €
Réserve	18252	2 784,44 €	2 908 €	2 908 €
Fonds interne				2 908 €
		283 554,08 €		

Annexe 4 : Divers

4.1 Graphe édition universitaire / Bibliothèques

Source : Minon, Marc. Edition universitaire et perspectives du numérique, [2002]

Droits d'auteur réservés.

Les principales maisons s'adressant au marché universitaire

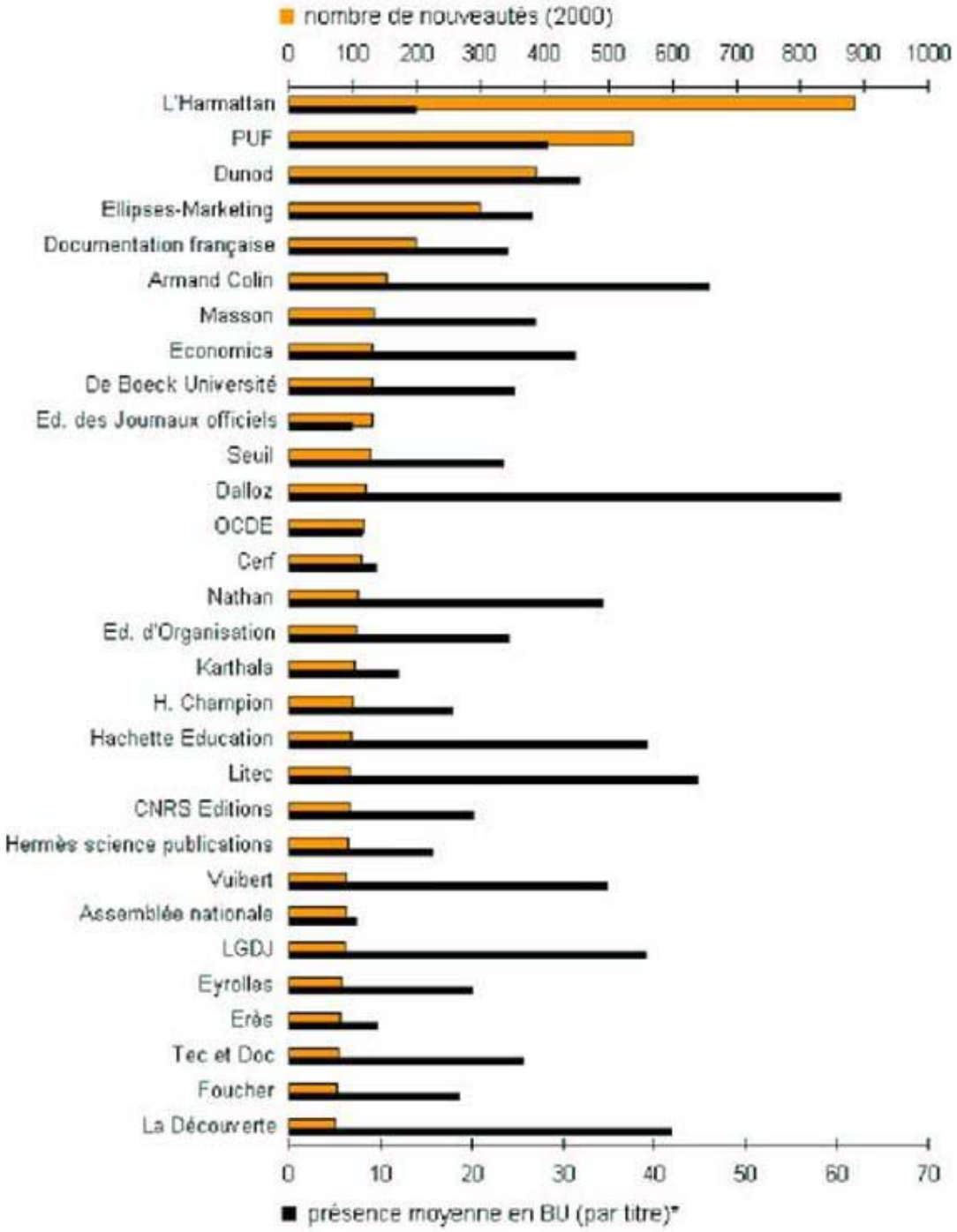

Droits d'auteur réservés.

Les principales presses universitaires et maisons d'édition liées à un établissement d'enseignement supérieur

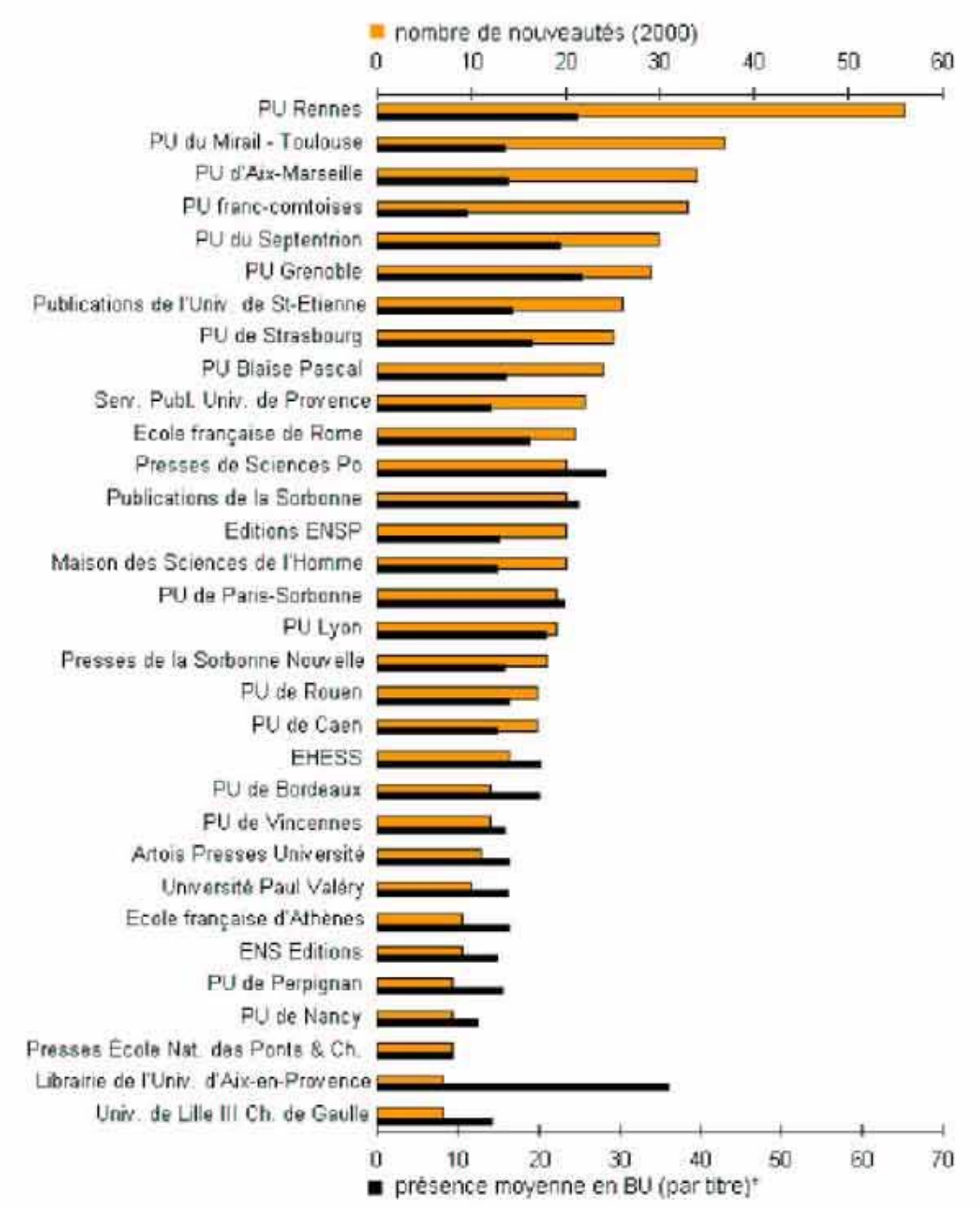

Droits d'auteur réservés.

4.2 Statut des SCD (extraits)

Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 : Décret sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.(*version consolidée au 19 septembre 1999)*

TITRE I : Services communs de la documentation des universités.

Article 1

Le service commun de la documentation, créé par délibération statutaire du conseil d'administration de l'université, a notamment pour fonctions :

- de mettre en oeuvre la politique documentaire de l'établissement, de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers ;
- d'acquérir, de gérer et de communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent, à l'établissement ou qui sont à sa disposition ;
- de participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique technique, à sa diffusion ainsi qu'aux activités d'animation scientifique et technique de l'établissement ;
- de favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- de coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
- de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

Les services chargés de la documentation sont ouverts aux usagers et aux personnels des établissements. Ils sont également ouverts à d'autres utilisateurs dans des conditions précisées par les autorités responsables.

Article 2

Modifié par Décret n°91-320 du 27 mars 1991 art. 1 (JORF 29 mars 1991).

Droits d'auteur réservés.

Chaque université dotée d'une bibliothèque universitaire met en conformité ses statuts avec les dispositions du présent décret. Le service ainsi créé assure les missions d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire confiées antérieurement à la bibliothèque universitaire et plus généralement l'ensemble des missions définies à l'article 1er. Il est placé sous l'autorité du président de l'université.

Toute création de nouveau service répondant a tout ou partie des missions énumérées à l'article 1er doit en outre respecter les dispositions du présent titre.

Article 3

Modifié par Décret n°91-320 du 27 mars 1991 art. 2 (JORF 29 mars 1991).

Toute les bibliothèques et tous les centres de documentation fonctionnant dans l'université participent au service commun, dans les conditions suivantes :

- la bibliothèque universitaire, lorsqu'elle existait auparavant, est entièrement intégrée dans le nouveau service commun, avec tous les documents et tous le moyens qui lui étaient affectés, sous réserve des dispositions propres aux bibliothèques prévues à l'article 19 du présent décret ;
- d'autres bibliothèques ou centres de documentation peuvent être également intégrés dans le service commun par décision du conseil d'administration prise, après avis du conseil du service commun, sur le rapport du directeur du service commun et après accord du conseil de l'unité dont relève la bibliothèque. Les personnels et moyens correspondants sont alors affectés au service commun ;
- les autres organismes documentaires de l'université sont associés au service commun. Leurs ressources sont distinctes de celles du service commun. Ils sont dénommés Bibliothèques associées. Ils fonctionnent sur le plan technique et pour la gestion des documents dans le cadre du service commun ;
- les service documentaires appartenant à des unités et organismes liés contractuellement à l'université peuvent, selon les mêmes modalité contractuelles, être associés au service commun.

Droits d'auteur réservés.

Les responsables des composantes de l'université transmettent au directeur et au conseil du service commun toute information sur les acquisitions documentaires et sur les moyens d'accès à l'information financés par le budget de l'université.

L'ensemble des bibliothèques qui sont intégrées dans le service commun de la documentation peut porter le nom de bibliothèque universitaire.

Article 6

Chaque conseil d'unité de formation et de recherche, d'école ou d'institut, choisit, pour un temps déterminé, au moins un enseignant-chercheur, ou un enseignant ou un chercheur qui est l'interlocuteur du service commun de la documentation.

Les conventions d'association mentionnées à l'article 3 prévoient que les unités ou organismes liés contractuellement à l'université choisissent, de la même manière, des interlocuteurs de service commun.

Article 7

Modifié par Décret n°91-320 du 27 mars 1991 art. 13 (JORF 29 mars 1991).

Selon les modalités prévues à l'article 1er du décret n° 85-79 du 22 janvier 1985, le service commun de la documentation reçoit, en fonction notamment du contrat d'établissement, des emplois et des subventions de fonctionnement et d'équipement.

Le service commun peut bénéficier de toute autre ressource allouée par l'université ou par des personnes publiques ou privées extérieures à l'université. Ces dotations peuvent éventuellement comprendre des moyens de recherche.

Une part des droits annuels de scolarité payés par les étudiants est affectée d'office au budget propre du service commun, selon des modalités fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget.

Article 8

Les personnels recrutés dans les corps de personnel scientifique, technique, ouvrier et de service des bibliothèques ont vocation à mettre en oeuvre la politique

Droits d'auteur réservés.

documentaire dans l'ensemble des bibliothèques de l'université. A cet effet, ils sont affectés au service commun de la documentation. D'autres personnels peuvent être affectés à ce service, en particulier des personnels administratifs.

Dans les bibliothèques associées, les personnels affectés par l'unité correspondante collaborent avec le responsable de la section documentaire, celui-ci étant chargé d'élaborer les directives techniques nécessaires à la mise en oeuvre de la politique documentaire de l'université.

Article 10

Modifié par Décret n°91-320 du 27 mars 1991 art. 5 (JORF 29 mars 1991).

Le directeur dirige le service commun de la documentation.

Il prépare le budget du service commun, qu'il soumet à l'approbation du conseil d'administration de l'université après avis du conseil du service commun.

Par délégation du président de l'université, il exécute le budget propre du service commun de la documentation en qualité d'ordonnateur secondaire et dirige le personnel affecté au service commun de la documentation qu'il répartit entre les sections documentaires.

Le directeur organise les relations documentaires avec les partenaires extérieurs à l'université et prépare en tant que de besoin les dossiers concernant la documentation de l'université pour les différentes instances ayant à traiter de problèmes documentaires.

Il participe à titre consultatif au conseil d'administration de l'université, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie universitaire, auxquels il donne soit avis sur toute question concernant la documentation.

Le directeur présente au conseil d'administration de l'université un rapport annuel sur la politique documentaire de l'université.

Article 11

Modifié par Décret n°91-320 du 27 mars 1991 art. 13 (JORF 29 mars 1991).

La responsabilité des sections documentaires est confiée à un membre du personnel scientifique des bibliothèque ou, à défaut à un membre du personnel de catégorie A

Droits d'auteur réservés.

titulaire d'un des diplômes dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur par le président de l'université, sur proposition du directeur du service commun et après avis de l'inspection générale des bibliothèques.

Sous l'autorité du directeur le responsable de chaque section documentaire est chargé des acquisitions, de l'organisation et de la gestion des documents et des moyens d'accès à l'information de la section. Il a autorité sur le personnel des bibliothèques intégrées de la section, dont il organise et évalue le travail.

Droits d'auteur réservés.

4.3 Sigles

LMD Licence Master Doctorat
SCD Service commun de documentation
PDC Plan de développement des collections
POLDOC Politique Documentaire
STAPS : Activités physiques et sportives
CNE : Comité national d'évaluation
SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque
ESGBU : enquête statistique générale des bibliothèques universitaires
SUDOC : Système universitaire de documentation
LEA : Langues étrangères appliquées
STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
UFR : Unité de formation et recherche
ASIBU : Application statistique interactive des bibliothèques universitaires françaises
ESGBU : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires

Table des illustrations

Figure 1 : Etudiants par UFR 24
Figure 2 : Domaines et groupes de cotes correspondants.....52
Figure 3 : Répartition des collections par cotes 53
Figure 4 : Age des collections.....54
Figure 5 : Répartition des collections par bibliothèques 55
Figure 6 : Accroissement 56
Figure 7 : Satisfecit offert par l'augmentation régulière de la fréquentation 56
Figure 8 : Part des premiers cycles dans les lecteurs inscrits à la bibliothèque 57

Droits d'auteur réservés.